

Introduction à la Criminologie

Basé sur le cours du Prof. André Kuhn lors du semestre d'automne 2012

Attention ! Ce document n'est en aucun cas un support de cours. Il n'est qu'une compilation de notes gracieusement mises à disposition par des étudiants ayant réussi l'examen relatif à cette matière.



Table des matières

I.	Qu'est-ce que la criminologie ?	3
II.	Définition de l'objet d'étude : le crime	5
III.	Comment mesurer la criminalité ?	6
IV.	Qui sont les criminels ?	10
V.	Comment expliquer la criminalité ?	13
VI.	Comment prévenir la criminalité ? (1^{ère} partie)	17
VII.	Comment prévenir la criminalité ? (2^e partie)	23
VIII.	Quelles sont les fonctions de la sanction pénale ?	26
IX.	La privation de liberté, son histoire, ses effets	28
X.	L'évolution des procédures carcérales en Suisse et dans le monde	32
XI.	Le nouveau droit des sanctions en Suisse et ses effets	43
XII.	Eléments de sentencings	47
XIII.	Récapitulatif	50

I. Qu'est-ce que la criminologie ?

Ce qui est criminel à un endroit ou à une époque ne l'est pas forcément à un autre endroit ou dans un autre temps. La criminalité n'est donc pas forcément aisée à définir. Il est impossible de savoir ce que seront les actes criminels dans 100 ans.

Ce cours va essayer d'expliquer la criminalité ; le but le plus intéressant sera de tenter de la prévenir. Il y a aujourd'hui différents moyens de prévenir ; c'est le pari actuel du droit pénal. Paradoxalement, les pays où on punit le plus sévèrement sont les pays dans lesquels la criminalité est la plus élevée.

Les gens qui font de la politique criminelle font souvent plus de la politique que de la prise en charge de la criminalité. La politique criminelle, ce sont des choix de politique mais qui ne vont pas forcément dans le sens d'une diminution de la criminalité.

Ex : USA : les états qui ont instauré la peine de mort pour réprimer les crimes ont connus une augmentation des crimes de sang.

L'Etat a envie de montrer l'exemple ; il s'érige en exemple. En Suisse, notre Etat emprisonne les criminels et les parents envoient leurs enfants dans leur chambre lorsqu'ils font des bêtises. C'est de la séquestration !

Outils à utiliser :

Les slides seront des illustrations du cours ; elles seront sur Dokeos.

Chaque semaine concernera un autre thème.

Sommes-nous tous des criminels ? – A lire rapidement

Précis de criminologie : c'est beaucoup plus approfondi que le cours ; mais on y trouvera les réponses aux questions que l'on peut se poser.

EXAMEN :

Préparation à livres ouverts (uniquement les livres, pas les notes).

L'examen lui-même est oral et se passe donc sans livre.

Avant-crime :

1. Définir le crime
2. Mesure
3. Explication
4. Prévention

Post-crime :

1. Réaction sociale à la criminalité
Etude sous 2 angles :
 - a. Pénologie (étude des sanctions)
 - b. Politiques criminelles

La criminologie :

1. Sciences forensiques
2. Criminologie
 - a. Sciences humaines
 - b. Sciences sociales

On a tendance, dans les sciences humaines, à partir de l'idée que l'être humain naît mauvais et qu'il faudra canaliser ses pulsions. à Vision plutôt des sciences humaines. D'autres pensent que ce sont les interactions sociales qui font ce que nous sommes, et que l'homme naît bon. à Vision plutôt sociologique. Théorie génétique : elle s'éloigne de ces visions en disant qu'il pourrait y avoir des gènes de criminel ou de victime.

La criminologie n'est pas du droit pénal, même si le CP réprime ces comportements. Elle se nourrit uniquement du droit pénal ; idéalement, le droit pénal devrait se nourrir des connaissances criminologiques (la peine de mort est dangereuse à les crimes de sang augmentent, etc...).

II. Définition de l'objet d'étude : le crime

Il y a aussi une vision anarchiste, qui pensait que l'on pouvait vivre sans règles, les gens étant censés être assez intelligents!

L'avantage de Durkheim est que l'Histoire a tendance à lui donner raison; il dit ce qu'il dit sur la base de ce qui a été fait dans le temps.

Lorsqu'on crée socialement de la norme, on a 2 types de majorité:

- Quantitative; référence au nombre; ce projet est imposé à tous, y compris ceux qui ne sont pas d'accord;
- Qualitative; le plus intelligent/puissant/etc. On parlerait de dictature.

Dans ce contexte se pose la question de savoir si le conformisme aux lois dépend de leur provenance. Accepte-t-on plus une loi quand elle découle de la quantité ou de la qualité? Pour étudier cela, on a inventé certaines expérimentations:

1. Majorité quantitative:

Asch 1951; il a créé une hypothèse de situation qui ressemble à la situation d'un cours (enseignant VS élèves); il montre 3 bâtons à ses élèves, de tailles différentes; il montre encore un 4ème bâton. Il demande ensuite à ses élèves si le bâton D ressemble plus au A, au B ou au C. Il demandera cela de manière individuelle; il y a au final un dilemme entre l'évidence et le choix de la majorité, que l'on devra résoudre.

2. Majorité qualitative:

Milgram 1960-63; il a fait venir 2 personnes; on croit savoir que quand quelqu'un n'apprend pas bien, une punition le fera mieux apprendre (système des notes). Pour le savoir, il tire au sort qui sera le maître et qui sera l'élève; l'élève devra apprendre un certain nombre de couples de mots; ce qui intéresse Milgram, c'est de savoir si le maître sera capable de punir à mort par chaise électrique celui qui fait les erreurs.

La vraie question est de savoir si on envoie le premier choc de 15V, pas de savoir si on irait jusqu'à la fin.

III. Comment mesurer la criminalité ?

On parle généralement de la criminalité comme d'un phénomène qui augmente. Pour voir si c'est vrai alors il faut faire des exercices de construction de l'interprétation des nombres, et déterminer de quels nombres nous allons parler.

Savoir si tout se mesure, si on peut tout mesurer.

Il faut construire quelque chose pour compter la criminalité car elle ne se dénombre par comme cela. La première chose à faire lorsque l'on veut mesurer quelque chose c'est de créer un étalon pour cela. Il va falloir déterminer un indicateur pour mesurer ce que l'on va appeler une variable (= quelque chose qui change). On va opérationnaliser (= construction de l'indicateur) la variable et la transformer en quelque chose d'autre qui sera appelé l'indicateur.

Est-ce qu'on peut créer des indicateurs de tout ? Est-ce qu'on peut tout dénombrer?

Quotient intellectuel: mesure de la capacité de résoudre certains problèmes => indicateur de l'intelligence, ce n'est pas l'intelligence en tant que telle.

Est-ce que l'immigration clandestine se mesure par exemple ?

Ca ne se mesure pas car c'est clandestin, les gens ne vont pas dire qu'ils sont immigrés clandestins. On a affaire à des estimations quand on parle de l'immigration clandestine. Certains diront que les estimations sont des indicateurs mais alors dans ce cas ce ne sont pas des indicateurs sérieux.

On pourrait imaginer que l'on dise que lundi prochain on légalise tous les immigrés clandestins du pays, alors on part de l'idée que lundi soir tout le monde sera venu chercher son passeport. On saura donc combien il y avait d'immigrés clandestins. Par contre on ne saura pas combien il y en aura par la suite.

=> Il faut opérationnaliser la variable mais cela n'est pas tout simple.

La criminalité est-elle quelque chose qui s'opérationnalise facilement ou est-ce quelque chose qui est difficile à opérationnaliser ?

On est assez proche de l'exemple précédent car la criminalité est destinée plus ou moins rester cachée. En criminologie il y a un avantage car il y a quelques indicateurs intéressants comme par exemple dans le cas des infractions pénales il y a souvent l'auteur et la victime et cette dernière n'est pas tenu au secret. Elle va éventuellement en parler à la police ou autre. On est pas aussi démuni que celui qui essaie de mesurer l'immigration clandestine.

Ce qu'on va devoir faire c'est d'opérationnaliser la criminalité et on l'a fait. Une partie des méthodes d'opérationnalisation ne compte pas la criminalité.

Comment je peux détecter que quelque chose est un bon ou un mauvais indicateur ?

Il faut faire une réflexion critique du nombre. On va prendre les indicateurs créés en criminologie pour calculer le crime et on va voir si ils sont sérieux ou non.

Pour qu'une variable soit sérieuse ou du moins utilisable il faut qu'elle ait deux caractéristiques principales (cumulatives):

- Fiabilité

La fiabilité veut dire que la mesure ou l'indicateur que j'ai envie d'utiliser est reproductible et non subjective. On peut mesurer plusieurs fois la même chose et même si plusieurs personnes mesure cette chose on obtient le même résultat. Si on a deux mesures différentes pour une même réalité alors l'indicateur est subjectif => pas fiable.

- Validité

Ca mesure bel et bien ce qu'on veut mesurer. Il y a une covariance entre la variable et son indicateur et dès qu'il y a absence de covariance entre les deux alors l'indicateur n'est pas valide (ex. mesure de la taille en kilos \neq ne varient pas exactement en même temps). La covariance \neq corrélation (= la mise en relation de deux variables différentes, lien statistique qui peut exister entre deux variables, par exemple la taille et le poids \rightarrow certaine corrélation mais ce n'est pas le cas entre la taille et les degrés centigrades par exemple) mais = variation simultanée.

\rightarrow Une mesure, un indicateur pour être sérieux doit être fiable et valide sinon on ne l'utilise pas.

Comment mesurer la criminalité au quotidien ?

Trois statistiques qui sont faites étatique et deux autres manières \rightarrow 5 grand indicateurs de la criminalité qui sont utilisés.

- **Le nombre de plaintes enregistrées par la police (statistique policière)**

C'est une statistique d'incidence car le policier va cocher la statistique à chaque fois que quelqu'un viendra dénoncer une infraction. On va compter le nombre d'infractions, on va donc compter en terme d'incidence \rightarrow statistique plus intéressante et qui a un intérêt manifeste.

Problème: Toutes les infractions ne sont pas connues de la police \rightarrow problème de validité.

Problème de fiabilité aussi car jusqu'en 2009 en tous cas, la police est cantonale. Le pouvoir policier est un pouvoir cantonal \rightarrow c'est les cantons qui font les statistiques policières et ils ne le font pas tous forcément de la même manière. Il peut y avoir des différences dans le comptage par exemple \rightarrow problème de subjectivité dans le décompte.

Autre problème de fiabilité, il peut y avoir différentes définition des infractions ou des erreurs de définition des infractions et parfois les policiers ne corrigent pas les statistiques suite à ces erreurs ce qui peut fausser les résultats.

Depuis 2009 il y a eu une uniformisation des manières de compter. On ne va pas pouvoir faire le lien entre les statistiques de 2008 et les statistiques d'après 2009 ce qui va poser des problèmes. Il faut faire attention aux changements de définition qui font changer les statistiques !

• Le nombre de condamnation (statistique de la justice)

Les statistiques de condamnation comprennent aujourd'hui tout ce qui figure au casier judiciaire. Dès lors, il va falloir se demander ce qui figure au casier judiciaire → toutes les condamnations pour les crimes, les délits et les condamnations pour contraventions (! c'est un comportement, l'amende, elle, est la sanction) qui ont été sanctionnées de plus de 5'000.-.

Il y a une certaine partie des condamnations qui ne figurent pas au casier judiciaire et donc qui ne figurent pas dans les statistiques de condamnation. Vu qu'elles ne comprennent pas l'entier des infractions, ces statistiques sont peu valides car on ne compte pas tout → statistique de prévalence.

Problème: les statistiques de condamnation mesurent les condamnés. Ce qu'on cherche à mesurer dans le cas de la criminalité c'est les crimes. Sauf qu'in casu, ces statistiques de condamnation ne montrent pas combien il y a d'infractions par condamnation. Ce problème provient d'une subdivision qu'il faut faire dans les statistiques elles-mêmes.

2 catégories de statistiques

1. Statistique d'incidence → mesure les incidents. Chaque infraction, chaque crime est un incident.

2. Statistique de prévalence → mesure des gens qui commettent des infractions. Je ne sais pas grand chose sur le nombre d'infractions commises. Elles sont impropres à mesurer de l'incidence.

A chaque fois que l'on mesure le crime à l'aide des statistiques de condamnation c'est faux !

• Le nombre de personnes en prison (statistique pénitenciaire)

Soit le fait de compter les personnes qui rentrent en prison (statistique de flux) ou de ceux qui sont en prison (statistique de stock) → statistique de prévalence qui n'est pas une statistique d'incidence. Vu que celles-ci ne sont pas parfaites alors il y en a deux autres:

• Sondage de victimisation

Sondage par lequel on va construire un échantillon représentatif de la population (= ce que je trouve sur un échantillon va pouvoir être généralisable pour la population entière et j'obtiendrai les mêmes résultats avec deux échantillons différents considérant la même information).

Problème: ce sera de savoir s'il y a validité ou pas. On va avoir le problème que tous les crimes n'engendrent pas des victimes. Ce sondage ne fonctionne que pour des infractions dans lesquelles il y a eu des victimes directes. On va pouvoir connaître grâce à ce type de sondage des choses qui vont au-delà des autres statistiques. On va pouvoir savoir quelque chose de plus par rapport aux statistiques de la police car l'infraction n'a pas forcément été dénoncée. Ce sondage va permettre de poser des questions aux gens sur le travail des policiers, de la justice, etc. On va pouvoir alors améliorer les choses dans la loi afin que la police fasse mieux son travail, etc. (ex. de la loi sur l'aide aux victimes).

Ce sondage quand je demande au départ de quoi a été la victime → statistique de prévalence

Je demande combien de fois elle a été victime de l'infraction → statistique d'incidence.

• **Sondage de criminalisation auto-révélee**

Echantillon de gens auxquels on va demander, par téléphone ou autre, s'ils ont déjà commis des infractions. Cependant, il y a une méfiance des gens à ce sujet donc on ne va pas pouvoir utiliser ce sondage pour les adultes mais cela marche beaucoup pour les mineurs qui sont très vantards et donc on ne va pas savoir ce qui est vrai et ce qui est faux à leur propos. On va alors poser des questions de contrôle à ces jeunes pour savoir s'ils mentent ou non et voir si ses réponses sont logiques ou non. Si elles ne le sont pas alors on va éliminer cette ligne de réponse car on saura que la personne qui a répondu ne l'a pas fait de manière honnête. Cela va être plus dur pour les adultes alors on va plus utiliser ce type de sondage pour les mineurs.

→ A chaque fois que l'on a un nombre quelque part alors il faut avoir le réflexe de se demander d'où vient le nombre et quelle a été la méthode de prise d'information. Ce n'est que lorsque je saurais comment il a été calculé que je pourrai le comprendre. Les statistiques de police sont les plu simples à comprendre.

IV. Qui sont les criminels ?

Adolphe Quételet, en 1831, fait la première étude statistique sur la criminalité. Toutes les statistiques montrent la même chose: surreprésentation masculine et jeune. Sur le premier graphique "auteur", on voit qu'avec l'âge, la criminalité baisse. Pour toutes les classes d'âges, les femmes sont sous-représentées.

Il y a 2 choses à expliquer: pourquoi les hommes et pourquoi les jeunes? On va déterminer les raisons qui font qu'une catégorie commette plus de crime que les autres.

- **1. Hommes-femmes:**

Il faut émettre certaines hypothèses qu'on va tenter de vérifier sur le terrain, afin de voir s'il y a confirmation ou infirmation. On va émettre 3 hypothèses:

- Traitement de faveur: la justice est-elle plus tolérante avec les femmes qu'avec les hommes?

Ca peut paraître ridicule, mais ça ne l'est pas forcément (cf. Différences des races en Amérique). Cela va au-delà de la sanction, c'est même sous-jacent dans certaines lois (USA: différenciation héroïne/cocaïne, cocaïne = drogue du riche → blanc; héroïne = drogue du pauvre → noir)

Elle a un certain nombre d'adeptes; ils ont des tableaux comme le graphe (P.2 graph.1). Il y a plus de femmes au début du processus (soupçonnées) qu'à la fin (condamnées). On a toujours un taux de féminité plus bas que les hommes. Non seulement les femmes commettent moins d'infraction, mais en plus, plus l'infraction est grave, moins il y a de femmes.

Il y a dans nos sociétés une seule infraction que les femmes commettent plus souvent que les hommes: il s'agit de l'enlèvement de mineurs (non-restitution de l'enfant à son autorité parentale; $\frac{2}{3}$ vs $\frac{1}{3}$). Quand l'enfant n'est pas attribué à la mère, elle reprendra son enfant; sociologiquement parlant, les femmes pensent qu'il est normal que l'enfant reste avec elles.

Si les femmes vont moins souvent en prison, c'est généralement qu'elles commettent des infractions moins graves, pour lesquelles elles ne seront pas envoyées en prison.

Il n'y a donc pas de traitement de faveur pour les femmes;

- Différence biologique: y'a-t-il une différence biologique qui fait que les hommes commettent plus de crime que les femmes?

Certains médecins, et c'est remis en question, ont démontré que l'agressivité est liée au taux de testostérone, qui est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Donc on peut faire un lien testostérone-agressivité, mais pas testostérone-criminalité.

On ne peut donc pas tout expliquer par la testostérone. Cependant, l'hypothèse existe, et il faut se rappeler que l'agressivité peut mener au crime, mais pas de manière permanente.

Cet aspect biologique ne peut donc pas tout expliquer.

- Différence sociologique: c'est le rôle social qui engendre une différence dans le taux de criminalité, le rôle sociologique n'étant pas le même entre hommes et femmes.

Même si cela peut paraître rétrograde, cela reste la vision sociologique classique. On appelle cela la "théorie de l'émancipation". Donc cela voudrait dire que plus la femme est émancipée, plus elle commettra de crimes.

On peut tenter de la vérifier, car il y a des différences d'émancipation à travers le temps. Par exemple, pendant WWII, les femmes étaient seules et devaient prendre le rôle de l'homme en plus du sien.

(P.2graph.2) Si on a 10 femmes et 90 hommes qui commettent des infractions, la proportion est de 10%. Comment arrive-t-on à 20%? On pourrait mettre 20 femmes et 90 hommes; la proportion passe à 18%. On a une manière d'interpréter le graphique: 2x plus de femmes = doublement de la criminalité. Mais on peut aussi passer de 10 à 20% autrement: on garde 10 femmes, mais on ne prend plus que 40 hommes; cela fait passer à 20% de femmes.

Cependant, pendant la guerre, les soldats ne sont pas soumis au CP, mais au Code pénal militaire. Il n'y a donc pas d'augmentation de la criminalité féminine, mais une diminution des hommes soumis au CP, qui est la source du graphique!

La criminalité féminine n'a donc pas augmenté; on ne peut donc pas dire que le rôle sociologique joue un rôle. Cela ne veut pas non plus dire que tout aspect sociologique est faux; on peut admettre.

L'homme, face au problème, extériorise la problématique; la femme va l'intérioriser. Elles sont donc moins présentes dans les crimes, mais elles seront peut-être supérieures en troubles psychologiques.

2. Jeunes-vieux (p.3 graph.1)

- Traitement de faveur: des vieux par rapport aux jeunes

Bien sûr; en a plus tendance à envoyer des policiers devant une discothèque que devant un tea-room; les jeunes sont donc plus souvent dans la criminalité que les vieux. Il y a réellement un plus grand nombre d'infractions commises par les jeunes que par les vieux. Il faut donc trouver une deuxième raison.

Cette hypothèse explique donc une partie de la différence entre jeunes et vieux, mais elle n'explique pas tout.

- Différence biologique:

Il va de soi de dire que les jeunes et les vieux sont différents; entre 20 et 80 ans, on n'a pas les mêmes capacités, pour courir par exemple. On pourrait donc créer une corrélation entre l'âge et la criminalité. Cependant, se poser la question entre 20 & 80 ans n'est pas la bonne solution. Entre 20 & 30 ans, la diminution des crimes est beaucoup plus importante.

La différence biologique est donc irrelevante.

- Différence sociologique: les gens de 20 ans sont-ils sociologiquement différents de ceux de 35 ans?

Une des hypothèses que l'on retrouve le plus souvent est l'hypothèse de la position sociale déstructurée (dissonance cognitive). C'est la différence entre ce que l'individu pense de lui-même et l'image que lui renvoient les autres: à 20 ans, on pense être adulte, mais les adultes pensent qu'on est des gamins. C'est cette différence de perception qui fait que certains voudront prouver qu'ils sont adultes, parfois de manière criminelle.

C'est cette déstructuration sociale qui, à un moment donné, se structure, par exemple quand on quitte le domicile des parents, se marie, etc. C'est ce qui arrive justement entre 20 & 30 ans aujourd'hui.

On s'émancipe aujourd'hui plus tard qu'il y a 150 ans. Cependant, il y a 150 ans, le pic était aussi entre 20 & 30 ans. *La théorie est donc partielle irrelevante.*

Il y a une littérature énorme qui tente d'expliquer la différence entre jeunes et vieux, mais elle n'apporte pas de réponse définitive. Donc plus il y a de jeunes dans une société, plus cette dernière sera criminogène. Un baby-boom créera toujours un crimi-boom 20 ans plus tard.

3. Etrangers-nationaux (P.3 graph.2; P.4-6)

Le graphique est un peu simplet, car il serait à peu près le même dans tous les pays. Les étrangers sont sur-représentés dans tous les pays au niveau du crime, y compris dans les pays dont on pense que vient le crime.

A partir de l'avant-dernier graphique, on pourra tirer toute sorte d'hypothèse pour fabriquer différents arguments.

- Le dernier graphique montre l'ordre d'intervention des différents éléments.
- La nationalité est grisée, car elle est déjà incluse dans les autres variables.
- Si on comparait les migrants à une population nationale identique, il y aura une équivalence entre les 2. C'est le fait d'être un homme, jeune qui joue le rôle de variable, pas la couleur du passeport.

Il y a une situation dans laquelle explique un peu plus: c'est lorsque la migration vient d'un pays ne guerre, car l'Etat nous montre un mauvais exemple de mode de survie. Il y a un effet de brutalisation de la société d'origine sur les individus, qui sera répercutée sur les pays d'immigration.

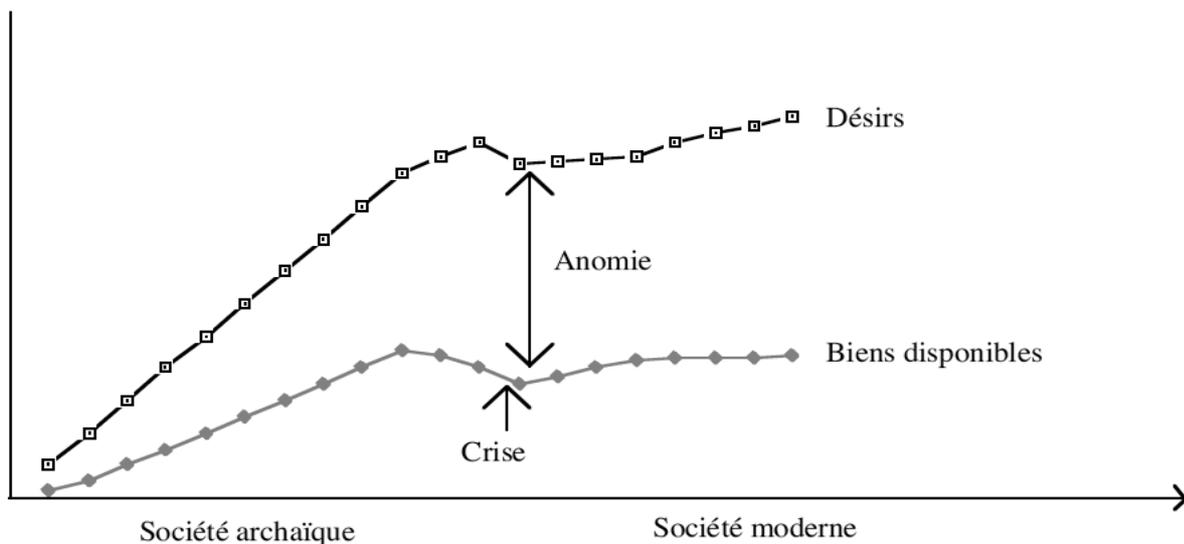
V. Comment expliquer la criminalité ?

On va être obligé de constater que les pays pauvres ne sont pas plus criminogènes que les pays riches. La pauvreté en soi n'est donc pas criminogène. *C'est surtout le constat que les pays riches sont tout autant criminogènes que les pays riches. Il faudra donc trouver un lien indirect entre riche et pauvre.*

I. Théorie de l'anomie:

C'est de cela que s'est occupé Emile Durkheim, se demandant d'où venaient certains dérèglements sociaux (suicides, criminalité, etc.). *Il a pu observer qu'il y avait des biens matériels à disposition qui généraient des désirs; plus la société évoluait, plus les désirs devenaient raffinés.* A cette époque (il y a 100 ans), on n'arrivait pas à produire suffisamment de biens pour qu'ils puissent satisfaire les désirs de tous. La différence entre les biens à disposition et le désir s'appelle "anomie" ou frustration, d'où une partie de ces dérèglements.

Graphique 3.1 Impact de la modernisation sur la production de biens, l'inflation des désirs et l'anomie (selon Durkheim, 1897/1960, chapitre V; graphique hypothétique).

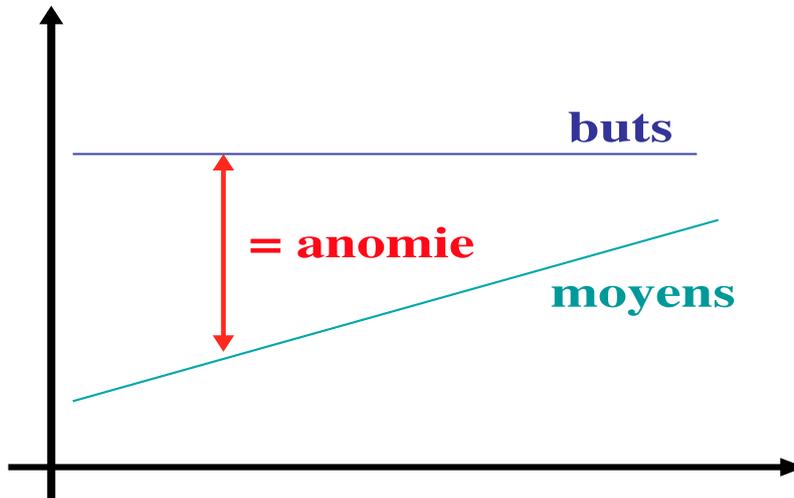


Aujourd'hui, avec un recul de 100 ans, on sait que cette théorie est totalement fausse.

Aujourd'hui, si nous devons faire le même graphique, on mettrait les biens disponibles au-dessus des désirs. Ce n'est pas nous qui désirons quelque chose, mais c'est l'existence de quelque chose qui crée ce sentiment de désir.

Aujourd'hui, en parlant de criminologie, on veut prévenir le crime. A l'époque de Durkheim, il voulait uniquement l'expliquer. Durkheim n'aurait pas répondu qu'il fallait produire plus (car c'était impossible), mais qu'il aurait fallu retourner à la société archaïque, sans électricité ni eau courante. L'idée du retour en arrière était à l'époque une idée de gauche, alors qu'aujourd'hui les conservateurs sont généralement de droite.

En 1938, un sociologue appelé Merton a fait une version retravaillée de la théorie de l'anomie, afin de tenter de l'adapter à la société de l'époque. Merton constate que, dans une certaine société, ils sont tous les mêmes (riche, célèbre, beau, etc.). Par contre, ce sont les moyens pour parvenir à ces buts qui varient; quand on est dans une situation où les moyens sont très maigres pour un objectif très grand, on est dans un état d'anomie plus grand.



Buts - Moyens = Anomie

Merton, dans sa théorie, prend l'exemple des biens physiques (sports de compétition). Le but de tout sportif est de gagner; si on perd, on ne peut plus faire du sport son métier. On a un certain nombre de moyens et celui qui ne peut pas atteindre les moyens va innover (aller voir un nutritionniste, nouvel entraîneur, etc). On pouvait aussi de manière illicite en sport (prendre des raccourcis, acheter des victoires, etc).

Nous sommes faits pour vivre en société; il y a un besoin d'appartenir à un groupe. Lorsqu'on a un âge adolescent, les groupes se manifestent par certaines particularités; il faudra certains biens matériels; si on ne les a pas, on sera exclu du groupe. Cette nécessité pour appartenir à un groupe déclenche de l'anomie. *Une partie de l'anomie pourrait donc provenir de la pression sociale.*

On peut appliquer cette théorie à la frustration sexuelle; celui qui n'aura pas tant de rapports par unités de temps innovera dans la prostitution, le viol, etc.

La théorie de l'anomie tente d'expliquer au moins un certain nombre de paramètres, mais pas tous (affaire Watergate - Nixon; il a commandité un cambriolage alors qu'il avait les moyens etc.)

Comment faire de la prévention sur la théorie de l'anomie? On peut tenter d'augmenter les biens des gens (cf. Harlem → HLM sous Kennedy), mais on peut aussi tenter de diminuer les buts sociaux (exemple: interdiction législative de retoucher les photos dans les magazines). La qualité de vie est aussi imposée par la société. Elle est venue s'ajouter aux autres buts sociaux. *L'anomie devient donc plus petite chaque fois que l'on rapproche les moyens et les buts.* Une troisième façon de diminuer l'anomie serait de fixer les buts et les moyens individuels, mais cela reviendrait à laisser les pauvres et les riches entre eux.

Les 2 seuls moyens sont donc de diminuer les buts et d'augmenter les moyens.

II. Théorie du conflit de culture:

Sellin a constaté qu'à Chicago, à chaque vague d'immigration, les nouveaux immigrants repoussaient les anciens dans un 2ème rayon, ceux du 2ème vers un 3ème, etc. La migration engendrerait donc de la criminalité, avec 4 préceptes de base:

- Chaque pays a ses propres lois
- Chacun est acculturé à sa propre loi
- Quand on commet une infraction dans un pays d'accueil, l'infraction est autorisée dans son pays d'origine
- C'est la culture dominante (du pays local) qui détermine ce qui est criminel ou non.

Exemple: pendant la prohibition, les italiens vendaient de l'alcool en Amérique, ce qui était autorisé en Amérique. Cette théorie a eu du plomb dans l'aile quand les américains ont commencé à perpétrer des crimes en Amérique. Celin a répondu qu'il y avait des sous-cultures dans les mêmes pays; en poussant cela jusqu'au niveau des villages, on a réalisé qu'elle ne correspondait pas à la réalité; elle a donc implosé de l'intérieur. Cette théorie a ressuscité sous une autre forme il y a quelques années: une société laisse des traces sur les individus de cette société (une société en guerre engendrera des individus brutalisés). Lorsque les gens exporteront leur manière de faire, on pensera que ces comportements seront inappropriés.

Bien sûr, ces théories sont souvent un peu simplettes. Cependant, les théories subtiles qui ont été construites sont toutes basées sur des mélanges de ces théories.

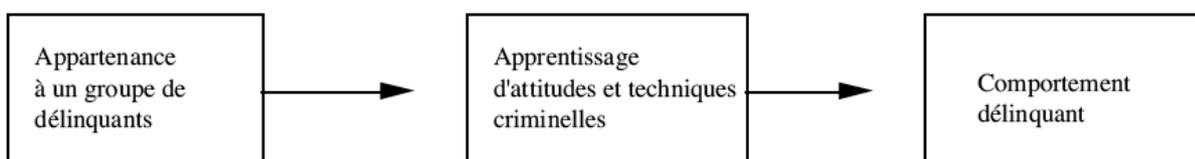
III. Théorie de l'association différentielle:

Sutherland - 1947; elle vient aussi de Chicago et repose sur 9 préceptes; en voilà 3:

- Le comportement criminel est appris; c'est la première fois qu'on dit cela. La criminalité ne viendrait donc pas de pulsions;
- La criminalité ne s'apprend pas à travers des médias, mais par relations interpersonnelles (appartenance à un groupe)
- Dans une action criminelle, il y a 2 choses: le comportement (le comportement du serrurier, qui peut ouvrir toutes les portes) et l'attitude (le fait d'ouvrir les portes pour des crimes). Un autre exemple est le suicide: tout le monde sait comment faire. Les comportements peuvent s'apprendre de manière médiatisée, mais pas l'attitude (on sait comment se suicider grâce aux films, mais l'attitude est le fait d'être suicidaire, ce que l'on acquiert pas en regardant des films).

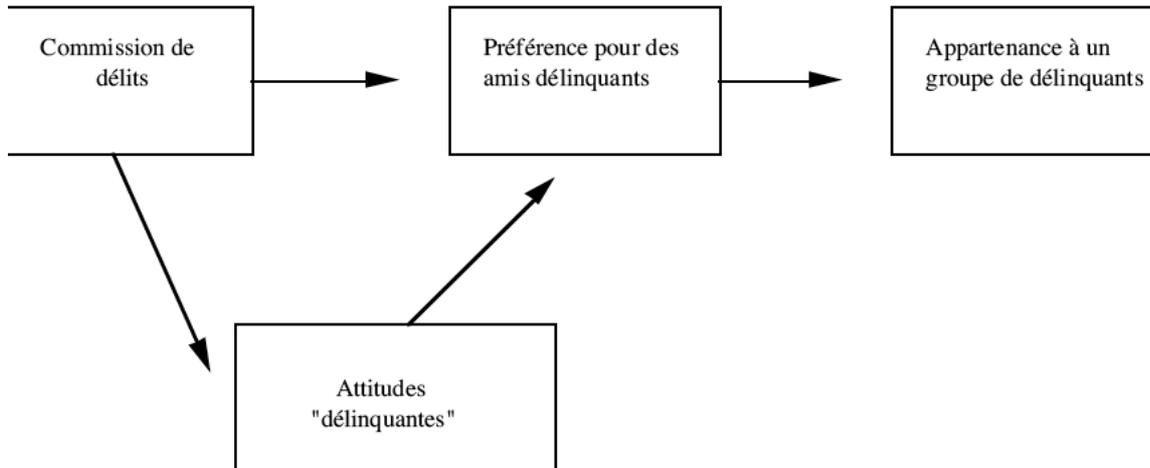
Il y a cette grande différence à faire dans le sens que le comportement s'apprend, mais l'attitude ne s'apprend que par interaction sociale.

Graphique 6.1 L'apprentissage du comportement criminel selon Sutherland (1947: 3ss.).



Certains disent que cette théorie a été vérifiée empiriquement, par sondage de délinquance auto-révélee et de victimisation.

Graphique 6.2 L'association avec des délinquants comme étant une conséquence de la délinquance.



La 2ème théorie est la théorie des détracteurs de Sutherland.

IV. L'approche biologique:

Ne commettraient des infractions que les gens qui sont nés avec un gène criminel. Cette manière de voir a dans un premier temps été vérifiée (faussement). En Italie, on a cru observer que la majorité des criminels étaient XXY et non pas YYX, etc. Cependant, il y avait un défaut méthodologique fondamental: Ambroso n'a pas été voir la composition génétique des gens qui ne sont pas en prison, alors que la majorité des gens à l'extérieur étaient aussi XXY et non pas YYX. Une des questions étaient de savoir que faire des personnes qui avaient les gènes XXY mais qui n'avaient pas commis de crime.

Il va y avoir, dans le monde de la criminologie, des gens qui ne parviendront pas à s'entendre; il y a 2 catégories de croyance: ceux qui pensent à l'acquis et ceux qui pensent qu'on apprend le crime. On a donc inventé quelque chose: le terrain favorable. Certains seraient dans un terrain favorable; cependant, pourquoi ce terrain se développerait chez certains et pas chez d'autres? A cause d'interactions sociales? Le terrain serait-il biologique? Au final, chacun arrive à y trouver son compte, de manière à ce tout le monde y trouve son accord.

VI. Comment prévenir la criminalité ? (1^{ère} partie)

Depuis les années 1978-1979, une nouvelle théorie a fait son apparition; elle permet d'envisager la prévention du crime sans passer par un changement de société. Il s'agit de considérer que, peut-être, la criminalité serait le produit des opportunités de les connaître. Pour prévenir ces crimes, il faudrait changer un tout petit peu la situation, en rendant l'infraction impossible.

• **1. L'idée de l'occasion qui fait le larron**

Elle a été envisagée par Aristote déjà: des choses disparaissaient plus facilement que d'autres, les plus faciles à transporter.

En 1978, un criminologue (Hindelang) a repris cette idée, en créant le *lifestyle model*, dans lequel il distingue 2 éléments: Il faut un auteur motivé, qui doit croiser une cible potentielle.

Si une de ces conditions manque, il n'y aura pas de crime. Deux autres criminologues (Cohen et Fehlsion) reprennent cette idée en ajoutant une troisième variable. La troisième variable sera que la cible doit être attrayante. C'est la-dessus que l'on travaillera (une cible lourde se fera moins voler qu'une cible légère).

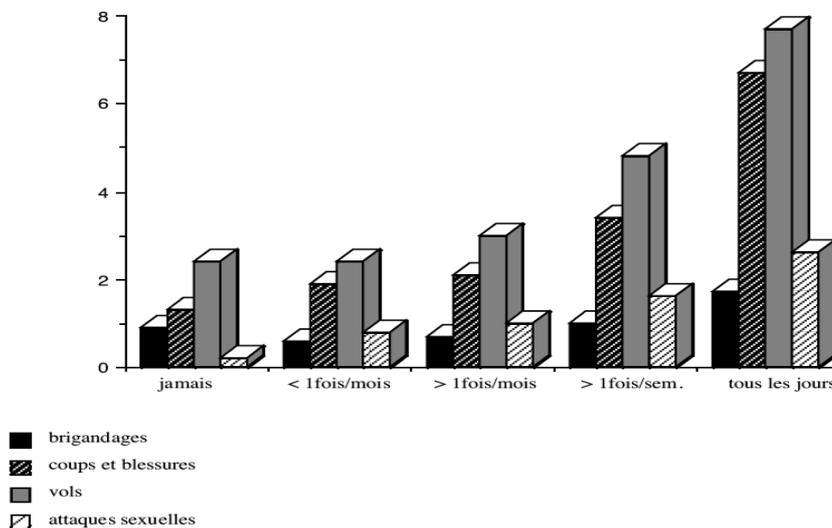
Ils reprennent les statistiques des cambriolages entre 1947 et 1977, période pendant laquelle les vols ont largement augmenté. Le gros changement entre 1947 et 1977 est le nombre de ménages; à l'époque, un ménage comprenait 3 générations; en 1977, il y avait un ménage par génération. En 1947, la femme était à la maison et surveillait; en 1977, les femmes sont émancipées, les maisons étaient donc vides pendant la journée.

Les ménages sont donc devenus beaucoup plus attrayants à travers le temps.

Les brigandages ont, eux, baissé, tout simplement car nous étions plus attrayants avec de l'argent dans les poches; les cartes de crédit ont pris de plus en plus de place, les gens avaient moins d'argent dans les poches.

• **2. Théorie de l'exposition aux risques:**

Graphique 7.1 Risque de subir (% de victimisés en 1988) une infraction contre la personne (brigandage, coups et blessures, attaques sexuelles, vol simple) et fréquence des sorties, le soir.
Source: van Dijk et al. 1990, tableau 5 (p. 62).

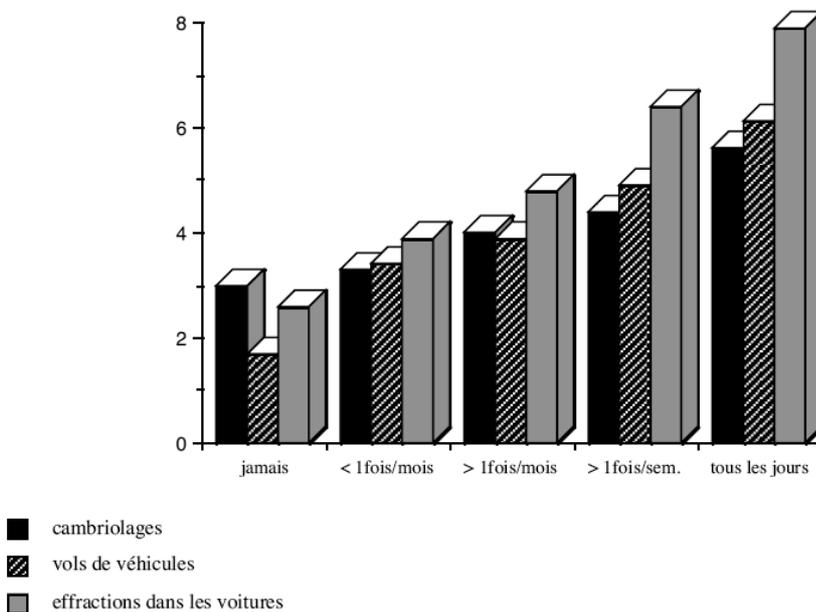


Graphique 7.2

Si je sors une fois par semaine, je prends un risque, si je sors deux fois, deux risques, etc. Mais en réalité, le risque encouru n'est pas linéaire, il croît de manière exponentielle. Si on veut diminuer le risque d'agression d'une personne qui sort souvent

- Rester à la maison et sortir moins souvent
 - Considérer que vu que c'est un risque extraordinaire, il faut le rendre ordinaire, en encourageant beaucoup de personnes à sortir souvent.

Graphique 7.2 Risque (% de victimisés en 1988) de cambriolage (y compris les tentatives), de vols de véhicules (voitures respectivement bicyclettes/ vélomoteurs/ motos) et vol avec effraction dans les voitures, et fréquence des sorties, le soir.
Source: van Dijk et al. 1990, tableau 5 (p. 62).



Catégorisation des risques:

- Il y a des métiers plus risqués que sortir dans des rues sombres: policier, taximan, prostituée.
- Plus récemment, nous savons qu'il y a un risque encore bien plus élevé: le risque n°1 est de rester chez soi avec la personne avec qui on a confiance, depuis que les violences conjugales sont poursuivies d'office.
Cette théorie de l'exposition au risque crée donc des situations.

Cohen et Fehlsion ont remarqué d'autres variables: la météo, la capacité de déplacement de l'objet, etc. Toute cette théorie des activités routinières permet d'expliquer une bonne partie de la criminalité "raisonnable". Il va de soit que la criminalité "déraisonnable" n'est pas explicable (concerne les personnes qui n'ont pas toute leur raison).

Cette théorie d'exposition des risques, si elle était vraie, devrait nous permettre de diminuer le nombre de larrons par la diminution du nombre d'occasions.

Dans les études sur la criminalité, on voit que le crime dépend de certaines occasions de le commettre et notamment de l'existence d'armes à feu privées dans une société.

Exemple: le cambrioleur américain sera armé du fait que beaucoup d'américains sont armés, engendrant un risque que les cambriolages se terminent en meurtres. Les cambrioleurs suisses ne sont pas armés généralement. En Amérique, la statistique des cambriolages est donc moins élevée qu'en Suisse, mais il arrive souvent que la statistique de cambriolage diminue car elle est redirigée vers les meurtres.

3. Etude canadienne: "pourquoi achète-t-on une arme à feu?"

On peut essayer de faire un ratio entre toutes les armes achetées pour l'auto-défense et ce qu'elles engendrent:

1 cas d'auto-défense =

- 1,3 décès accidentel
- 4,6 décès lié à des homicides criminels
- 37 décès par suicide par arme à feu.

En d'autres termes, les choses servent à d'autres choses que ce pour quoi on les achète. En contrôlant les munitions, on réduit les situations.

4. C'est la théorie de la prévention situationnelle:

Il y a 25 manières différentes, en voici 6:

- Réduire la vulnérabilité de la cible (mettre des serrures aux portes, etc.)
- Supprimer la cible (remplacer l'argent par les cartes de crédit, diminuer le nombre de cabines téléphoniques, etc.).
- Supprimer l'instrument du crime (contrôle de la vente d'armes à feu, ...)
- Diminuer le gain potentiel du crime (en marquant les objets [les pièces de certaines voitures de luxe sont traçables], ...)
- Prévoir de la surveillance (formelle [policiers], informelle [voisins], mixte [contrôleur vérifie qu'on ait le ticket, mais aussi que les wagons soient tranquilles]) → A ne pas confondre avec la surveillance vidéo; elle ne changera que le risque de se faire attraper.
- Aménager l'environnement (le fait de faire correspondre les heures des derniers bus aux heures de fermeture des discothèques, etc.).

Critiques:

On peut voir le criminel aller s'attaquer vers ce qui n'est pas protégé; si on se dit ça, on se dit que les gens sont criminels avant d'avoir l'occasion de le devenir; ici, c'est l'occasion qui fait le larron. Il ne devrait donc pas y avoir de déplacement.

Il en va de même pour les suicides :

- Exemple: il y a 3 ponts, dont un des suicides: si on met des grillages sur le pont des suicide pour protéger les gens, ils n'iront pas sur un des deux autres ponts, mais rentreront chez eux.
- Recherche sur les tentatives de suicide sur le Bay Bridge et Golden Gate (SF): on a retrouvé 700 tentatives de suicides avortées et on a regardé combien de personnes se sont effectivement suicidées dans les 20 ans suivants: ils ne sont que 4%.
- GB: dans les années '60, on a passé d'un gaz toxique à un gaz non-toxique; jusqu'aux années '60, les gens se suicidaient donc au gaz. Dès l'introduction du nouveau gaz, le taux de suicide a drastiquement baissé.

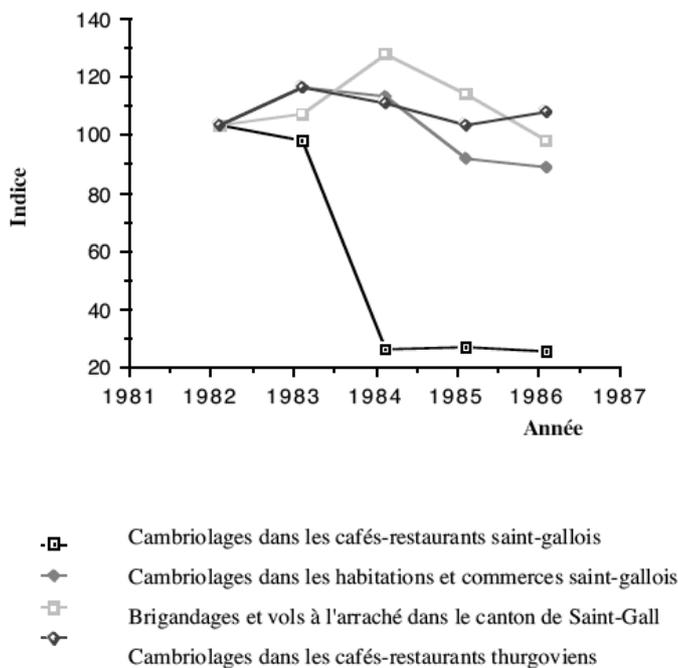
Les mesures de prévention situationnelles ont donc un impact!

Est-ce transposable à la criminalité?

A l'époque, le jeu était une affaire cantonale; il y avait beaucoup de bars qui contenaient des machines à sous. Les bars n'étaient pas attaqués pour la caisse, mais pour la machine à sous. En supprimant les machines à sous, il y a eu une chute des cambriolages dans ces cantons.

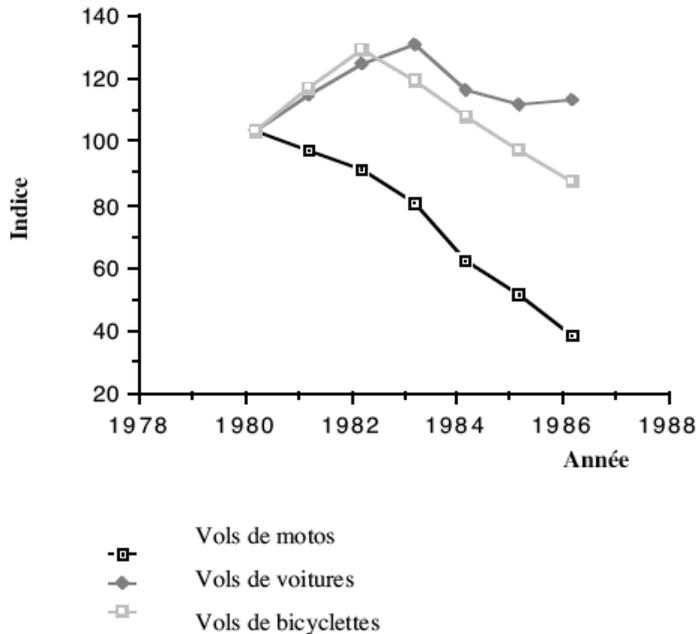
On observe sur le même graphique que les autres crimes n'ont pas augmentés, ou du moins dans une proportion largement inférieure. En enlevant la machine, on a supprimé la situation et on n'a donc pas créé le larron.

Graphique 7.3 Indice de l'évolution des intrusions (cambriolages) dans les cafés-restaurants saint-gallois, respectivement thurgoviens, et évolution des cambriolages d'habitations et de commerces ainsi que de brigandages et de vols à l'arraché dans le canton de Saint-Gall, de 1982 à 1986 (indice pour 1982 = 100).
Source: données communiquées par les polices saint-galloise et thurgovienne.



Pour le graphique suivant, on remarque que rendre le port du casque obligatoire pour la moto en a fait diminuer les vols. Le criminel devrait donc être spécialement motivé, en prenant un casque en partant de chez lui le matin.

Graphique 7.4 Indice de l'évolution des vols de motos, de voitures et de bicyclettes en Allemagne fédérale, entre 1980 et 1986 (indice pour 1980 = 100).
Source: Mayhew et al. 1989, tableau 1.



Autre critique: certaines mesures augmentent le sentiment d'insécurité des gens; l'augmentation des policiers fera penser que la situation est grave et donc fera plus de peur que de bien.

Mettre la responsabilité de la prévention sur le dos des victimes potentielles.

- "Les victimes n'avaient qu'à se protéger" revient à mettre l'infraction sur le dos; par exemple, dans les cas de cambriolages, s'il n'y a pas de trace d'effraction, les assurances ne prennent pas en charge. On y est donc déjà.
- Cela reste une voie de prévention situationnelle, mais elle est extrêmement dangereuse.

5. La dernière approche situationnelle est la théorie des carreaux cassés

2 criminologues, Wilson et Kelling, qui prenaient le même train tous les jours voyaient 2 immeubles laissés à l'abandon. Un jour, ils ont observé que l'un d'eux avait un carreau cassé. Là où un carreau était cassé, il continuait à se faire détériorer, alors que l'autre, qui était aussi abandonné, n'était pas touché. Le fait d'être face à une chose détériorée amène à continuer à détériorer. Ne laissons pas les choses détériorées en l'état, mais réparons-les.

En d'autres termes, les choses moins endommagées sont moins enclines à le devenir, et vice-versa.

Cette théorie a été émise en 1982; depuis ce moment, on a fait un certain nombre d'expériences afin de déterminer si on pouvait faire quelque chose en prévention du crime.

On peut utiliser cette théorie de différentes manières:

- On nettoie tous les tags et il n'y en aura plus (métro lausannois); dès qu'il y a un tag, ils sont rapidement nettoyés et elles restent donc relativement propres.

- On peut aussi laisser un endroit sans le nettoyer complètement, afin que celui qui veuille taguer vienne à cet endroit précis.

La question est de savoir si ceux qui taguent étaient déjà des tagueurs, ou si ce sont des "nouveaux" tagueurs → occasion qui fait le larron.

On pourrait parler de tolérance-zéro envers la chose endommagée. Elle est maintenant devenue une tolérance-zéro vis-à-vis de celui qui endommage. On est donc passé de la théorie de "broken windows" à la tolérance-zéro.

Ces 2 théories sortent des mêmes cerveaux; tout cela a une logique: on a évité des tags grâce à la même théorie, et on a découvert que les tagueurs prenaient aussi le métro sans payer; "broken windows" étaient inutiles pour cela, car il n'y avait rien à réparer. *Cependant, il n'y a pas de théorie qui soit meilleure que les autres.*

On peut donc choisir de courir après les gens ou de réparer; notre société a tendance à courir après les gens. Mais du point de vue de la proportionnalité, la mesure la moins chère et la moins intrusive est celle de la réparation, car repeindre les murs coûtera moins que de courir en permanence après les gens.

VII. Comment prévenir la criminalité (2^e partie)

Peut-on aussi prévenir la criminalité par le fait d'infliger des sanctions?

La dissuasion peut se faire vis-à-vis de 2 catégories de personnes:

- Celle qui a déjà commis l'infraction, pour qu'il ne récidive pas (prévention spéciale → spécialement adressée à celui qui a commis une infraction)
- Les délinquants primaires (tout le monde, qui fait des mini-infractions)

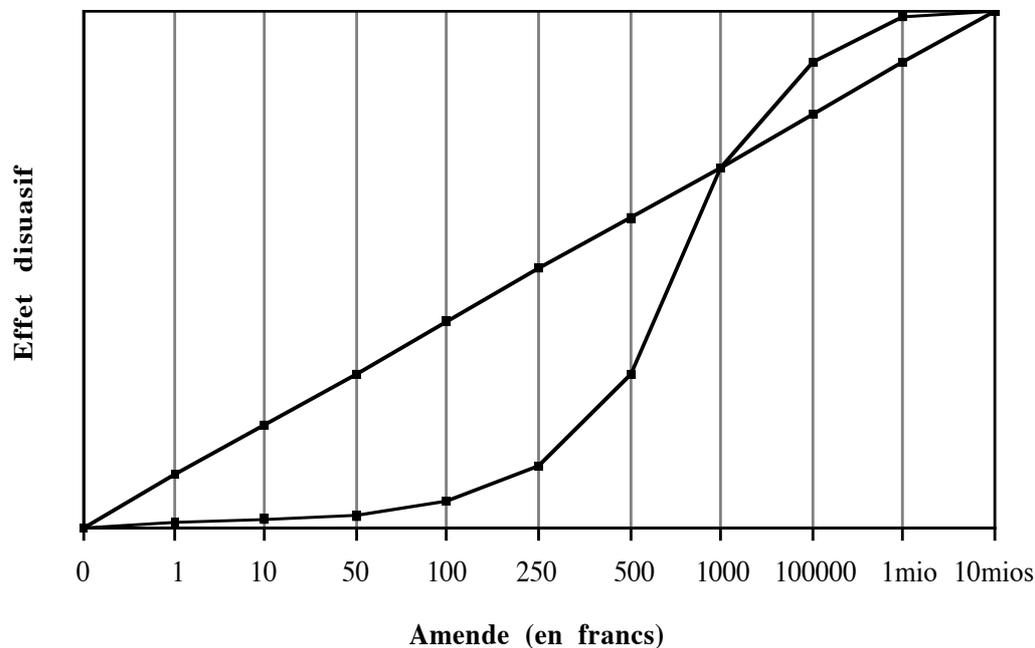
1. Prévention générale

On va infliger une sanction à quelqu'un et la communiquer, pour que l'ensemble de la population n'ait pas envie de se faire punir (prévention générale).

Pour faire de la prévention intéressante, l'idée serait de faire de la prévention générale. Ce type de prévention a généré plusieurs théories. Elle a été vite limitée et a engendré des expériences.

Il y a 300 ans, on pensait que plus la peine était sévère, plus la dissuasion était grande.

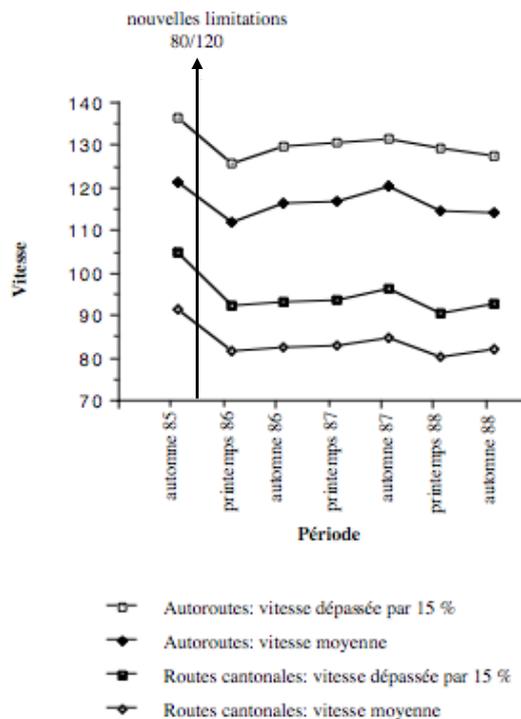
On s'est rendu compte que cela ne fonctionnait pas toujours (USA: peine de mort, mais criminalité plus élevée qu'en Suisse). Probablement que la *sévérité ne se suffit pas à elle-même pour dissuader*: si on sait qu'on ne se fera jamais chopper, cela n'aura aucun effet dissuasif (pas le droit de traverser en dehors des passages, mais personne ne se fait chopper). *Il faut donc ajouter un effet de certitude de la peine*. Certains auteurs pensent que la célérité de la peine aura un effet; cependant, pour la prévention générale, cela ne joue probablement pas un grand rôle.



Il faudrait donc admettre que la relation n'est pas linéaire, mais variable. On remarque que passé une certaine sévérité, cela ne dissuade pas plus qu'un certain point. Certitude et célérité absolues de fonctionneraient pas ensemble, car nous serions tous punis, du fait d'avoir traversé en dehors du passage, etc.

La prévention générale, qui est finalement la peur du gendarme, fonctionne.

Graphique 10.4 Evolution de la vitesse des voitures de tourisme (réseau expérimental; graphique établi d'après les résultats présentés par Dietrich et al.1988: tableaux 5 et 6).



Dans le domaine de la circulation routière, la prévention fonctionne.

Concernant l'importance des peines: pour la peine de mort, dans les années '70, une jurisprudence de la Cour Suprême a aboli la peine de mort. 4 ans plus tard, cette possibilité a été réintroduite dans certains Etats. On a donc pu comparer un même Etat avec et sans la peine de mort. Les crimes violents étaient plus élevés une fois la peine de mort réintroduite. En d'autres termes, quand on va très haut dans le droit des sanctions, il se pourrait que l'effet dissuasif n'augmente plus, mais irait même jusqu'à baisser. C'est ce qu'on appelle l'effet de brutalisation (déjà vu dans les cas des étrangers).

On remarque donc que les peines les plus violentes pervertissent l'effet recherché. On ne sait cependant pas quand est la limite entre la gain et la perte d'efficacité des mesure de dissuasion.

A partir de quel moment l'efficacité décroît-elle? On n'en a aucune idée, mais des études sont en cours afin de trouver l'effet maximal de pénalisation. Certaines peines sont donc brutalisantes, en ce sens qu'elles ne sont pas efficaces.

2. Prévention spéciale

Quand on cherche à la mesurer, on ne prend plus le taux de criminalité, mais le taux de récidive. En effet, il y a récidive si la prévention spéciale n'est pas efficace.

Sur un graphique avec le temps et le taux de récidive, au moment où une personne sort de prison, les chances de récidive sont de 0%. C'est au fil des jours que la récidive va venir. A un certain moment, le taux de récidive se stabilisera, car si la personne ne récidive pas dans les 10 premières années, les chances qu'elle récidive après sont très

minces. Le moment où on arrive au "sommet des chances de récidives", à savoir 50%, on se trouve 5 ans après la première peine.

Il faut encore savoir de quelle définition de récidive on parle: parle-t-on d'une récidive de la même infraction ou de n'importe laquelle? Pour les 50%, on prend toutes les infractions possibles. Un meurtrier libéré qui est arrêté pour ivresse au volant sera donc reconnu comme récidiviste.

Il faut donc trouver une nouvelle définition du mot récidive. Plus on est restrictif dans la définition du mot "récidive", plus les taux baissent, ce qui est logique

Libération sans retour? Devenir judiciaire d'une cohorte de sortants de prison condamnés à une peine à temps de 3 ans ou plus.

- A:** Il existe une nouvelle affaire (peu importe sa gravité) ayant conduit à une condamnation dans les quatre ans après la libération.
- B:** Il existe une affaire sanctionnée par une peine d'emprisonnement ferme.
- C:** Il existe une affaire sanctionnée par une peine d'emprisonnement ferme de trois ans ou plus et donc de gravité au moins égale à celle de l'infraction initiale.
- D:** Il existe une atteinte aux personnes sanctionnée par une peine d'emprisonnement ferme de trois ans ou plus.

	A	B	C	D
Infraction initiale				
Vol (délit)	72.3 %	57.3 %	15.9 %	2.3 %
Vol qualifié (crime)	59.0 %	36.5 %	12.2 %	3.5 %
Coups et blessures volontaires	51.5 %	34.7 %	6.9 %	5.0 %
Viol	38.5 %	22.9 %	6.3 %	4.2 %
Meurtre	32.2 %	19.8 %	4.1 %	3.3 %
Attentat à la pudeur	31.4 %	17.1 %	0	0
Trafic de stupéfiants	13.7 %	10.5 %	4.2 %	0

VIII. Quelles sont les fonctions de la sanction pénale ?

Les buts de la réaction sociale au crime sont de 2 ordres: **moral** et **utilitaires**. Il y a eu pendant longtemps l'idée que la sanction devait simplement permettre de purifier une âme souillée par la commission de l'infraction. Ce n'est désuet que depuis le 18^e siècle, moment où la différence entre pêché et crime a été opérée.

On a surtout transité de l'**expiation** vers une autre fonction morale de la peine, que l'on peut appeler la **rétribution**, ou le fait de punir quelqu'un de manière aussi forte que le crime qu'il a commis. Il y a la derrière une idée purement morale (**loi du Talion**).

Cette loi, aujourd'hui regardée avec condescendance, est contenue dans de nombreux textes religieux, car il s'agissait à l'époque d'un **progrès**. Dans ces textes, les lois les plus modernes de l'époque étaient reprises. Avant, la règle pouvait aller jusqu'à 10 pour 1.

La rétribution est donc l'élément moral qui veut qu'une contrepartie à ce qu'il a fait doive être subie.

Dans notre société, on veut que cela serve à quelque chose, on essaie donc de trouver des **fonctions utilitaires**. On va donc penser à un certain **nombre de fonctions utilitaires de la peine**:

- **Le maintien de la cohésion sociale** (Dürkheim - toute société a besoin de sanctions, car elles créent de la cohésion sociale)
- **La resocialisation**; nos systèmes pénaux continentaux sont généralement des systèmes qui prônent la resocialisation par les sanctions, afin que l'individu qui les subit devienne meilleur que ce qu'il était avant. L'art. 75 CP dit que "l'exécution de la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social du détenu, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions."
 - Cette resocialisation a aussi existé jusque dans les années '70 en Amérique, au point qu'on se demandait si les juristes étaient utiles à la resocialisation; on a donc inventé le **modèle médical**, dans lequel le juge fixait quotité de la peine, avant qu'un médecin ne dise en quoi elle devait consister afin que l'individu en question soit resocialisé.
 - Ce modèle médical n'a jamais été appliqué, car dans les années '70, Martinson a écrit un article ("*What works*"), dans lequel il jugeait que les articles de **resocialisation ne fonctionnaient pas**. D'un mois à l'autre, **les politiques de resocialisation américaines se sont transformées en politiques de neutralisation**. Cependant, dans un livre qu'il a co-écrit, il dit exactement le contraire; il se rattrape en disant que rien ne fonctionne de manière universelle, mais qu'il fallait faire du cas par cas.
- **L'intimidation**
 - On en a déjà parlé (prévention générale/spéciale) et on a vu que ça ne fonctionnait pas toujours
 - TF: le but de la sanction doit être la prévention spéciale d'abord, la générale ensuite. On nous dit aussi que la fonction doit être la resocialisation.
 - Les fonctions peuvent donc changer d'un stade de procédure à un autre. En effet, pendant la peine de prison, on ne fait plus de prévention, mais on fait de la prévention. C'est peut-être cela que ça ne fonctionne pas toujours, car on veut atteindre trop de buts différents.

- **L'élimination**

- Soit par la **mort**
- Soit par l'**exil**, le bannissement, l'expulsion, etc.
- Soit par la **neutralisation** (internement à vie, etc.).
- Cette fonction fonctionne-t-elle? Quelle serait la proportion de criminalité en moins si on neutralisait les gens?

Il y a une recherche américaine qui a permis de déterminer, à travers une cohorte de gens, combien de gens commettent de crimes. On a observé que **18% des gens commettent 50% de la criminalité**. Cela donne des espoirs pour la neutralisation (si on neutralise 18%, la criminalité diminuera de 50%).

D'autres recherches, qui sont venues ensuite, ont pris la chose dans un autre sens: prenons tous les condamnés d'une certaine année, quelle que soit leur peine. Tous ces gens sont de nouveau libres. On se demande ensuite "**combien de crimes en moins aurait-on eu s'ils avaient été condamnés à vie?**" Ces recherches montrent que **le gain en criminalité se situe entre 3 (seulement les majeurs sont traités) & 6 (majeurs et mineurs) %**.

Comment se fait-il qu'il y ait une telle différence entre les 2 études?

- La grande majorité de la criminalité est faite par des délinquants primaires (ils n'ont pas encore été condamnés, il ne sont pas encore dans les 50% de criminalité recensés - cela ne veut pas dire qu'il n'a rien fait d'illégal)
- Quand on condamne quelqu'un, cette personne peut être remplacée sur le marché du crime.

- **La réconciliation** : on est dans un autre type de système, dans lequel on pourrait imaginer mettre en relation auteur et victime (médiation ou conciliation). Cela est utilisé dans plusieurs pays: Nouvelle-Zélande, Australie, Nord du Canada

- **La réparation**

- Notre droit pénal est très peu capable de le faire; il s'agit plutôt de droit pénal. D'autres droits pénaux sont fondamentalement axés là-dessus. Cela montre que dans le monde, le concept de justice pénal est très varié. Ici: justice **rétributive**; l'autre: **réparatrice**.
- Une autre forme que la justice que l'on connaît existe dans d'autres cultures: il y a un tissu social, les intérêts des uns et des autres sont imbriqués. Une infraction déchirera ce tissu social. Le travail du juge sera de recoudre ce tissu, pour faire en sorte que les gens puissent, après la commission de l'infraction, vivre ensemble de digérer ce qui se sera passé au préalable.
- Alors qu'ici, le juge aura tendance à couper une orange en deux, dans l'autre mode de pensée, le juge demandera qui a besoin de quoi, afin de contenter les deux (la pulpe pour l'un et le zeste pour l'autre, etc).

IX. La privation de liberté, son histoire, ses effets

La prison est la peine centrale au niveau psychologique. La grande majorité des infractions n'est punie que de manière pécuniaire. La prison est donc très profondément encrée en nous. Aujourd'hui, on est généralement persuadé qu'une société sans prison n'est pas possible. Il y a 2 histoires de la prison: celle qui la fait remonter très loin et celle de la prison telle qu'on la connaît.

- Moments clés de l'histoire

Jusqu'au début du 19^e siècle, la manière de faire exécuter les sanctions était publique. Par la suite, on a "privatisé" les sanctions, rendant l'exécution privée.

Autre moment-clé, l'abolition des supplices, au milieu du 19^e siècle.

La prison n'a pas principalement servi à remplacer des peines de mort, mais majoritairement celles d'exil

- L'histoire de la prison

GRANDE HISTOIRE

Elle est liée à l'Eglise, qui joue un rôle fondamental. La première idée d'enfermement née est liée aux églises, car ces lieux étaient inviolables et éloignés de la société civile. C'était majoritairement une idée d'auto-enfermement pour ne pas être plus puni par la société.

Cette idée d'invulnérabilité des lieux de culte existe encore aujourd'hui, car on n'ose pas s'en prendre aux lieux saints.

Cette idée d'auto-enfermement perdurera jusqu'au 13^e siècle, quand on repensera à l'enfermement, pendant l'Inquisition. En attendant l'exécution des personnes, on a construit des cellules pour les y enfermer. Ce n'était donc pas des peines privatives de liberté, mais des "salles d'attente" avant exécution.

Au 16^e siècle est venue la Réformation, avec la création du Protestantisme, qui s'insurgeait des méthodes de l'Inquisition → schisme de l'Eglise.

C'est à ce moment-là que commence la "petite" histoire.

PETITE HISTOIRE

L'Eglise réformée crée des maisons de travail au 16^e siècle. La féodalité touche à sa fin et cela fait que beaucoup d'esclaves se retrouvent dans la rue sans travail, sans maître et sans rien à manger. Si on appliquait les lois de l'Inquisition, il faudrait bannir tous ces gens. On se dit donc que l'on n'appliquera pas ces lois trop dures.

Dans le but de leur apprendre à travailler et aussi à respecter des engagements vis-à-vis de Dieu, les maisons de travail auront 2 buts: la neutralisation et l'apprentissage de l'éthique, l'idée de travail étant resocialisatrice.

Ce sont les Pays-Bas et la Grande-Bretagne qui créeront en premier ces maisons, séparées pour les hommes et les femmes. On y enseignait la religion et habitait les prisonniers au travail; il était pensé que la délinquance provenait de la fainéantise et du manque de considération pour Dieu. On considérait que la fainéantise pouvait être soignée par le sauvetage de l'âme des gens: on avait l'idée que le crime et le péché étaient pareils.

Ce n'est qu'en 1764 que paraîtra l'ouvrage *Traité des délits et des peines* de Beccaria. Dans cet ouvrage fondamental, il prône une séparation claire entre les infractions civiles et divines, mais aussi qu'on ne peut punir que si l'acte a déjà été légalement prévu. Ces choses ne seront mises en oeuvre qu'au 18^e siècle. Il prône aussi le principe de la **proportionnalité**. Cela a conduit à ce que les peines de mort et les châtiments corporels soient supprimés.

C'est au début du 19^e siècle qu'apparaîtront de nouveaux moyens d'exécution des peines dans les maisons de travail. Ce qui va aussi changer, c'est que l'Europe ne sera plus le centre du monde occidental, mais les USA. C'est là-bas que naîtront les nouvelles peines privatives de libertés. Il y a 2 grands modèles: le modèle *Pennsylvania* et le modèle *d'Auburn*.

Dans le modèle *Pennsylvania*, ce sont des gens d'Eglise qui vont réfléchir la prise en charge des délinquants, afin de trouver une manière de faire exécuter les sanctions et de n'avoir que des avantages. Il faut donc que les personnes travaillent et prient. Il faut éviter la "contamination des âmes", qui se faisait par la proximité des corps, et donc isoler les détenus dans leurs cellules. On ne faisait que lui amener des travaux et des repas. Ce modèle a été mis en oeuvre à l'intérieur d'une prison avec des caractéristiques architecturales assez spécifiques: le *Panopticon*: la prison était circulaire sur plusieurs étages, de telle sorte qu'un seul gardien au centre pouvait surveiller tous les détenus.

On est rapidement arrivé au *Panopticon* en forme d'étoile, avec un petit jardin pour chaque cellule, afin que les détenus puissent s'aérer. Les rondes de surveillances se faisaient à l'extérieur des jardins, afin que les détenus ne puissent pas communiquer entre eux. Tout ça était considéré comme un progrès par rapport aux exécutions antérieures, pour lesquelles les détenus étaient enfermés. Ce mode d'exécution a généré plusieurs troubles mentaux, les gens étant seuls et sans interactions pendant des années.

Alexis de Tocqueville y trouvera de nombreux avantages, alors que ce système était critiqué

Dans le modèle *d'Auburn*, on prescrit l'isolement de nuit et le travail en commun de jours, sans que les détenus ne puissent toutefois parler. On a essayé de recréer une vie comme celle de l'extérieur, dans laquelle les ouvriers ne se parlaient pas.

Alexis de Tocqueville trouvera de nombreux inconvénients à ce modèle; il ne sera pas adapté en Europe.

Dans un 3^e modèle, on fait tout purger en commun: dortoirs cellulaires la nuit et travail en groupe de jour. Cela n'a pas été importé en Europe dans le cadre des sanctions pénales. Il s'est cependant développé en Amérique, en ce qui est aujourd'hui les *Boot-Camps*, avec un système d'autorité très militaire, avec le slogan SSS - Sharp, Short and Shock.

Les récidives étaient cependant tout aussi élevées que pour les autres modèles, avec une délinquance spécifique à ce modèle, le non-respect d'autrui. En Europe, cela n'a pas été repris car jugé contraire à la CEDH.

Tout cela s'est ensuite transformé en un mode d'exécution progressive des sanctions: on commence par un système pennsylvanien, puis on passe au régime "ordinaire" (=Auburn), pour finir avec de congés, de la libération conditionnelle. On apprend donc à la personne à vivre en liberté petit-à-petit.

Dès qu'on a commencé à enfermer, des gens ont commencé à se demander ce qu'on pouvait faire pour ne plus utiliser les prisons.

En Suisse:

La peine de prison du 16^e est la maison de travail. Cette idée de faire travailler les détenus sera reprise en Suisse dès 1614, à Berne, pour enfermer les vagabonds, les gens de mauvaise vie, les paresseux et les malfaiteurs. On n'y frappera plus les détenus, pour les mettre au travail.

A cette époque, les peines étaient encore publiques: on les enchaînait et les faisait se promener et travailler en ville (*Schellenwerke* - peine des clochettes). Les chaînes faisaient du bruit, afin qu'on les entende et les voie. Les crimes graves étaient soumis à ce régime, afin de les stigmatiser, à l'opposé de ceux qui faisaient de petites infractions. C'est aujourd'hui le contraire, on laisse sortir les petites peines.

Berne a rapidement été considérée comme la ville la plus propre, avec la création d'établissements de ce genre dans plusieurs villes.

Au 19^e siècle, ce qui sera important pour l'évolution des régimes de prise en charge en Suisse sera un incendie dans une prison en Argovie (1850 - Baden) et tue les détenus.

Cela crée sur le canton un honte internationale. Il devra se racheter et créera la prison de Lensburg, qui sera la prison la plus chère de tous les temps (à évolution des coûts constante). On y a toujours appliqué les régimes les plus évolués, avec l'application en chaîne du *Pennsylvania* puis d'*Auburn* puis la libération conditionnelle. Cela a inspiré tous les cantons suisses.

Idée des colonies pénitentiaires: on peut faire travailler les gens non pas dans les villes, mais dans les champs! On y a pensé du côté de Wetzwil, en pensant que l'homme améliorerait la terre et vice-versa, sans que les détenus ne soient en permanence vus par le peuple. Cela a marché, le marais s'étant transformé en une exploitation agricole gigantesque.

- **Les effets des peines privatives de liberté**

La prison, si elle était appliquée de manière dure, permettrait de perdre 3 à 6% de criminalité. Plus on utilise la prison, plus la densité carcérale sera grande, engendrant des travaux de construction et des coûts.

Le troisième effet est sur les individus eux-mêmes. Cette idée de santé (sociale) du prisonnier ne se pose pas depuis très longtemps. La première étude date de 1940 aux USA, par Klemer. Ce n'est que depuis les années '60 que cette question est à la mode.

Ces études arrivent à 3 conclusions différentes:

- a. La prison, plutôt que de resocialiser dans le monde extérieur, socialise au monde intérieur de la prison, donc à s'habituer à la vie carcérale; c'est l'institutionnalisation - c'est le résultat le plus observé. Si le mode de fonctionnement d'une personne s'habitue, c'est de la désocialisation par rapport à l'extérieur. Cela rend donc la resocialisation externe plus compliquée.
- b. Une autre tendance arrive à montrer que la prison peut resocialiser. Il faut cependant de la prise en charge de l'individu (individualisation extrême).
- c. C'est une tendance observée par des psychologues: après un test psychologique au

début, au milieu et à la fin de la peine. Ces études montrent que la personne ressort avec les mêmes schémas opératoires que ceux avec lesquels ils sont entrés. La prison aurait donc un effet neutre. Si quelqu'un a un certain mode de fonctionnement à son entrée en prison et qu'il n'est pas modifié quand il ressort, cela veut dire qu'on aura changé l'entourage de cet individu, mais son mode de fonctionnement aura permis de surmonter ce changement. Ce mode de fonctionnement, qui est celui qui a servi à la commission d'une infraction, sera donc renforcé. Cela a donc peut-être même un effet négatif.

La prison, pour avoir un effet de guérison, nécessite donc des moyens; personnaliser la sanction est donc la seule méthode actuelle pour l'instant.

X. L'évolution des populations carcérales dans le monde

On va parler de démographie; parmi les notions techniques importantes, celles de stock et de flux (pénitentiaires).

Le stock, c'est un concept variable. Il va falloir l'opérationnaliser, dire comment on va le mesurer. On va utiliser **le taux de détenus**. Ce taux, c'est *le nombre de personnes qui sont en prison à un moment (t) divisé par le nombre de personnes dans la population qui sont susceptibles d'aller en prison, au même temps (t), le tout multiplié par 100'000*.

Cela permettra ensuite de faire des comparaisons avec d'autres pays.

Les statistiques de flux, c'est un taux d'incarcération. C'est *le nombre de personnes qui entrent en prison pendant une période, divisé par le nombre de personnes qu'il y a dans la population pendant cette période, le tout multiplié par 100'000*.

Exemple:

On est dans un pays dans lequel il n'existe que 2 sanctions: des peines d'un mois et des peines d'un an. On construit une prison avec 2 ailes et 5 cellules dans chaque aile. On enferme les détenus pour 1 mois dans une aile, ceux pour 1 an dans l'autre.

En terme de flux

Pour l'aile d'un mois, pendant une année, je peux faire entrer combien de personnes dans l'aile pour un mois? Il y a 5 cellules, on peut donc faire entrer $5 \times 12 = 60$ personnes.

Dans l'autre aile, on ne peut faire entrer que 5 personnes.

En terme de stock

Dans le quartier cellulaire d'un mois, on a toujours 5 détenus.

Dans le quartier pour un an, on a 5 détenus

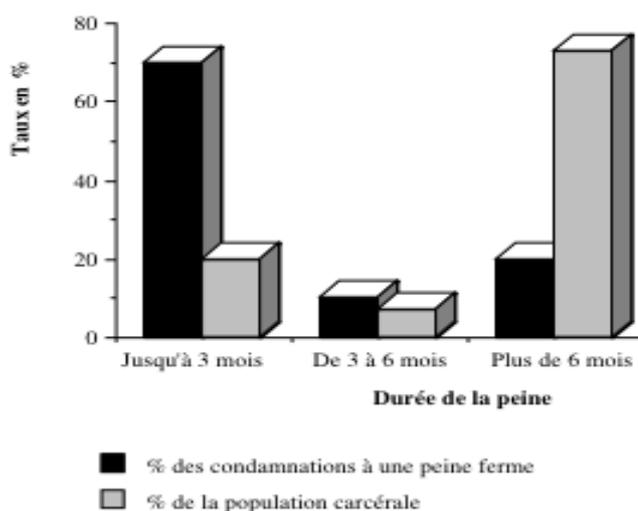
Si on abolit les peines d'un mois

On ne garde que les peines d'un an, *en terme de flux*, on aura 60 personnes sur 65 qui n'auront plus à entrer dans la prison; on aura une baisse de 90% de la population.

En terme de stock, si je ferme l'aile d'un mois, on aura 5 personnes qui quitteront la prison; on a donc un gain de 50%.

Si on prend la réalité suisse

Graphique 6: Proportion des peines de courte et de longue durée dans les condamnations et lors de l'exécution des peines, en Suisse.



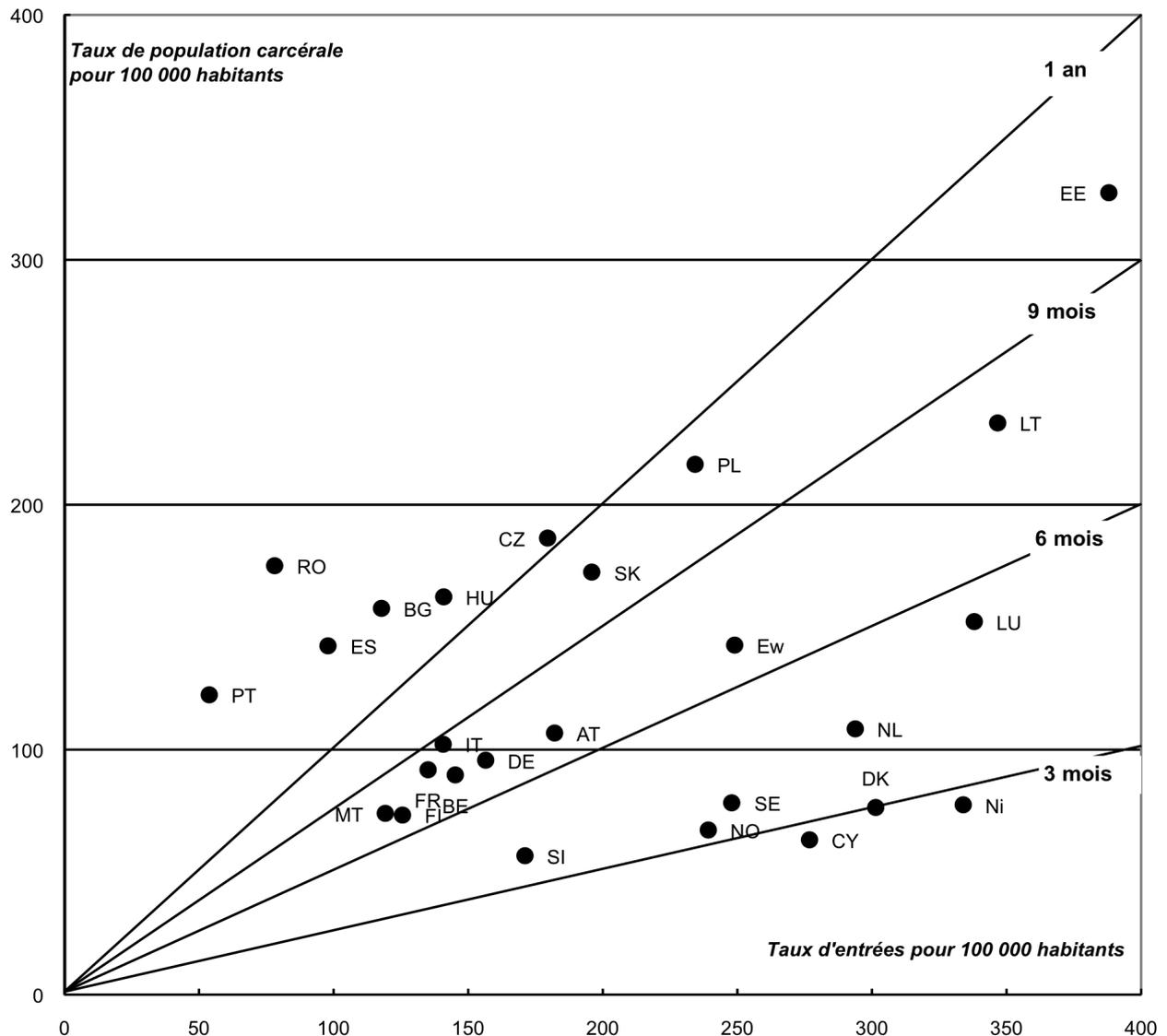
La peine ferme correspond au nombre de personnes qui entreront en prison (statistique de flux). En abolissant les peines de moins de 6 mois, on pourrait imaginer avoir une *diminution de la population carcérale de 88% en terme de flux*.

En terme de stock, on essaie de voir combien de temps chaque personne restera dans l'établissement. Quand on regarde les colonnes blanches, 20% du stock sont des personnes pour moins de 3 mois, que 10% y resteront entre 3 et 6 mois; les 70% sont des personnes pour plus de 6 mois.

En d'autres termes, les 12% de flux génèrent les 70% du stock pénitentiaire. Il y a 80% de personnes susceptibles de ne pas entrer, mais la population carcérale baisse uniquement de 30% au maximum.

Il y a un lien qui se fait entre le flux et le stock. On peut donc créer une équation, avec encore une 3^e variable: la durée de la peine. L'équation dirait donc que $STOCK = FLUX \times DURÉE$.

Si on condamne une personne à 2 ans, soit il entre le 1^{er} janvier et le flux est de 1, la durée de sa peine sera de 2 et le stock sera égal à 2.



La Norvège à 250 entrées; la Pologne aussi. On n'a cependant pas le même nombre de personnes en prison en bout de course, à cause de la durée (taux de population).

Quand on parle de population carcérale, vaut-il mieux en parler en stock, flux ou durée? Pour se simplifier la tâche, on peut faire un choix. Il faut faire le choix le plus raisonnable possible entre les 3.

Pour le flux, comment compter quelqu'un qui est en semi-détention? Doit-on le compter tous les jours? NON. Comment compter celui qui est en détention et qui, pendant ce temps, repasse devant le tribunal et reçoit une 2^e peine? On le compte une seule fois à l'entrée alors qu'il y a 2 peines. Ce n'est donc pas comptable de manière simple.

Pour la durée, va-t-on compter un détenu qui a un régime avec 2 jours de congé? Va-t-on la compter comme durée, même s'il n'est pas dans sa cellule? Ce n'est donc pas plus facile.

Pour le stock, il suffit de dire "à telle date, dites-moi combien il y a de lits occupés dans votre cellule". Ce sont les statistiques les plus faciles à utiliser pour compter.

On les utilise pour d'autres raisons: dans le stock, il y a déjà le flux et la durée (cf équation). En d'autres termes, on a les autres à l'intérieur, même si on ne connaît pas leur composition. Finalement, on a estimé que la statistique de stock était représentative de la population carcérale d'un Etat, mais aussi de sa punitivité.

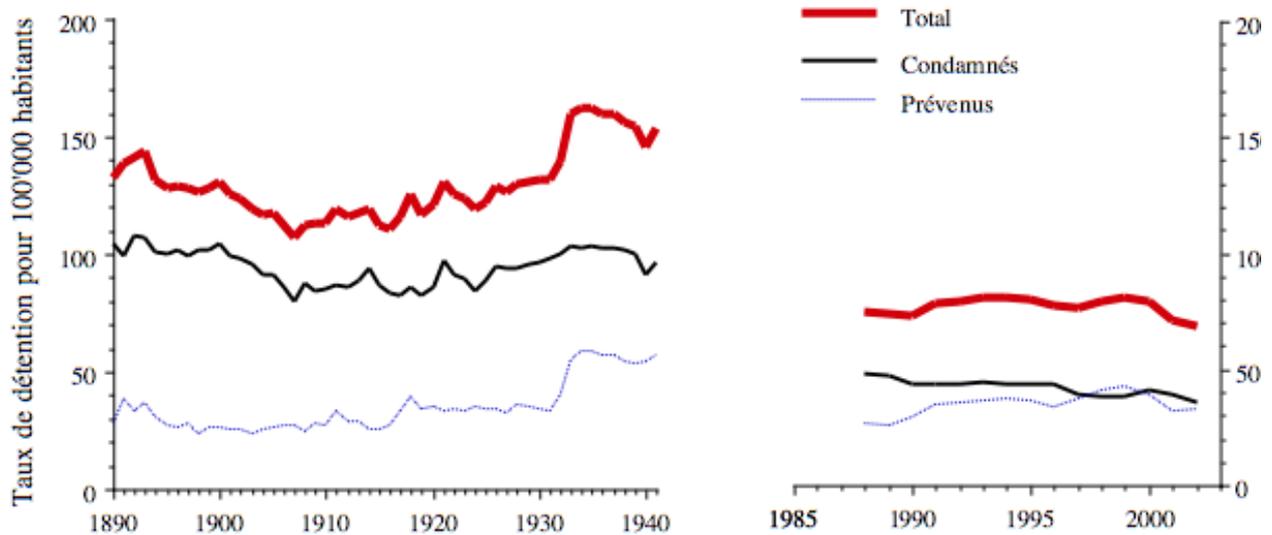
Tableau 7: Taux de détention à travers le monde
Sources: [1] Normandeau (1995), [2] Conseil de l'Europe (1996/1997), [3] Biles (1995), [4] Walmsley (1995), [5] Données officielles nationales.

Pays	Année	Taux de détention pour 100,000 habitants	Pays	Année	Taux de détention pour 100,000 habitants
Afrique du Sud ¹	1993	368	Japon ³	1995	37
Albanie ²	1997	37	Kiribati ³	1995	130
Allemagne ²	1997	90	Lettonie ²	1997	407
Angleterre et Pays de Galles ²	1997	120	Lituanie ²	1997	356
Australie ³	1994	89	Luxembourg ²	1996	104
Autriche ²	1997	86	Macao ³	1995	107
Bangladesh ³	1995	37	Macédoine ²	1997	49
Belgique ²	1997	82	Malaisie ³	1995	104
Biélorussie ⁴	1994	445	Malte ²	1996	62
Brésil ¹	1993	84	Mexique ¹	1993	97
Brunei ³	1995	110	Moldavie ²	1996	263
Bulgarie ²	1997	142	Népal ³	1994	33
Cambodge ³	1995	26	Norvège ²	1997	53
Canada ¹	1994	114	Nouvelle-Zélande ³	1995	127
Chine ³	1995	103	Papouasie-Nouvelle-Guinée ³	1994	107
Chypre ²	1997	40	Pays-Bas ²	1997	74
Cook (îles) ³	1995	225	Pérou ¹	1993	91
Corée du Sud ³	1995	137	Philippines ³	1995	26
Croatie ²	1997	47	Pologne ²	1997	148
Danemark ²	1997	62	Portugal ²	1997	145
Écosse ²	1997	119	République Tchèque ²	1997	209
Égypte ¹	1993	62	Roumanie ²	1997	197
Espagne ²	1997	113	Russie ²	1997	713
Estonie ²	1997	300	Salomon (îles) ³	1995	45
États-Unis ⁵	1998	668	Samoa occidentales ³	1994	146
Fiji (îles) ³	1995	123	Singapour ³	1995	287
Finlande ²	1997	56	Slovaquie ²	1997	138
France ²	1997	90	Slovénie ²	1997	39
Grèce ²	1997	54	Sri Lanka ³	1994	68
Hong Kong ³	1995	207	Suède ²	1997	59
Hongrie ²	1997	136	Suisse ²	1997	88
Inde ³	1995	23	Thaïlande ³	1995	180
Indonésie ³	1993	22	Tonga ³	1994	87
Irlande du Nord ²	1997	95	Turquie ²	1997	94
Irlande ²	1997	68	Ukraine ²	1997	415
Islande ²	1997	43	Vanuatu ³	1994	73
Italie ²	1997	86			

Ces nombres sont relevés souvent; ils permettent donc de faire une évolution de la population carcérale à travers le temps. Quand on interprète les changements, il y a des constantes qui deviendront des règles de gestion de population carcérale.

Taux de détention pour 100'000 habitants en Suisse, 1890-1941 et 1988-2002.

Sources: *Annuaire statistique de la Suisse* et données non publiées de l'OFS.



Sur ce graphe, il manque des années. Le 1^{er} janvier 1942, le CP est entré en vigueur. Le gouvernement a dit que l'outil idéal avait été mis sur pied, on a donc arrêté de compter. On a réalisé que c'était faux et on a recommencé à recompter. A partir de 1988, on recompte tut. On a donc un trou qui nous empêche d'interpréter un autre changement qui a eu lieu: le taux de détention est beaucoup moins élevé.

Une hypothèse est que la police résout moins de crime (probablement faux). La plus probable est que les juges d'aujourd'hui sont moins punitifs que les juges de hier, les peines étant de toute manière devenues de moins en moins sévères. Si des peines plus légères donnent le même résultat, on va appliquer les peines les plus légères.

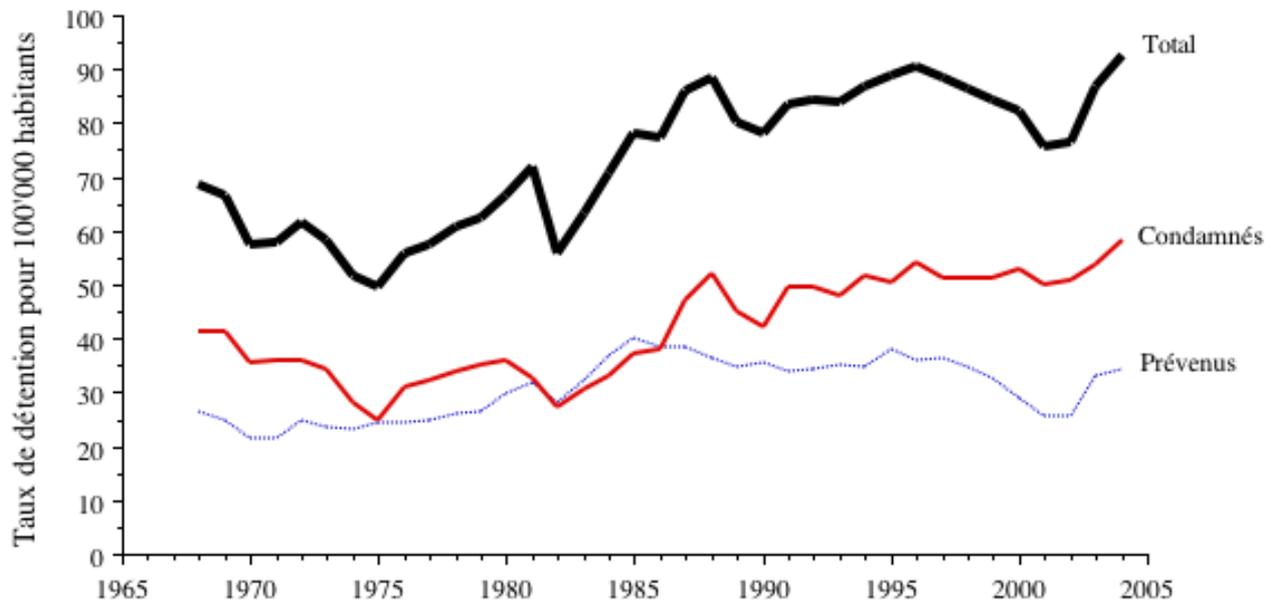
Quel autre constat peut-on faire? Dans les années '30, il y a une grande augmentation de la population carcérale; on pourrait arriver à la conclusion que la crise économique aurait fait augmenter la criminalité. Cette interprétation est fautive: si on regarde le graphique de manière précise, l'accroissement de la population est dû aux détenus prévenus (courbe bleue) et non-pas au détenus condamnés (courbe noire).

En d'autres termes, il s'est passé que les juges d'instruction ont plus souvent prononcé la détention préventive car en face de gens qui n'avaient pas de travail que s'ils avaient été face à de gens qui en avaient.

On sait par ailleurs qu'en France, on est arrivé au constat que le chômage était corrélé avec la population carcérale; plus il y a de chômage, plus il y a de population carcérale, mais la criminalité n'augmente pas.

Taux de détention pour 100'000 habitants en France, 1968-2004.

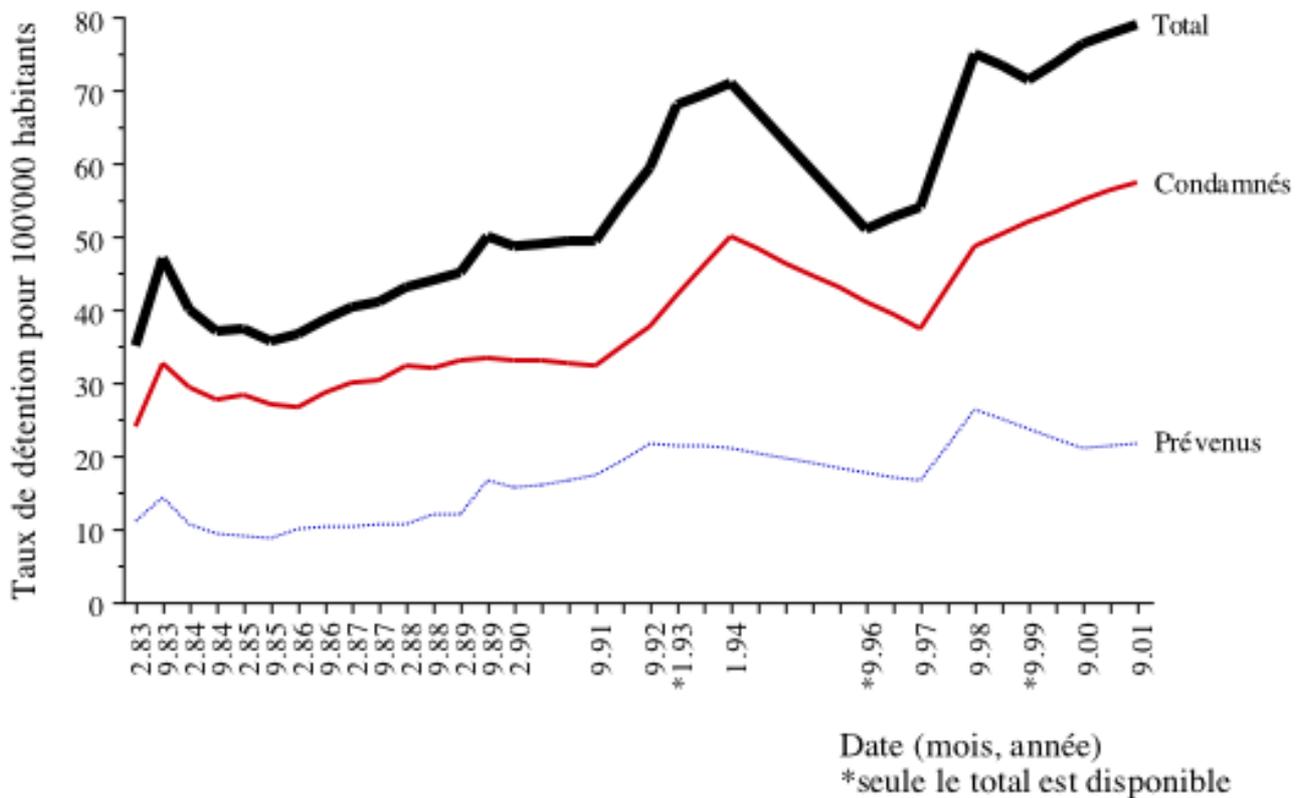
Sources: base de données "SEPT", Ministère de la Justice (taux de détenus au 1^{er} janvier).



Pour les baisses, souvent en période d'élections présidentielles, il y avait des périodes de grâce collectives, avec des libération massives. La hausse de 2004 est due à l'arrivée de Sarkozy au ministère de l'Intérieur et de l'application de la tolérance 0. Cela n'a donc rien à voir avec la criminalité, mais avec la politique.

Taux de détention pour 100'000 habitants en Grèce, 1983-2001.

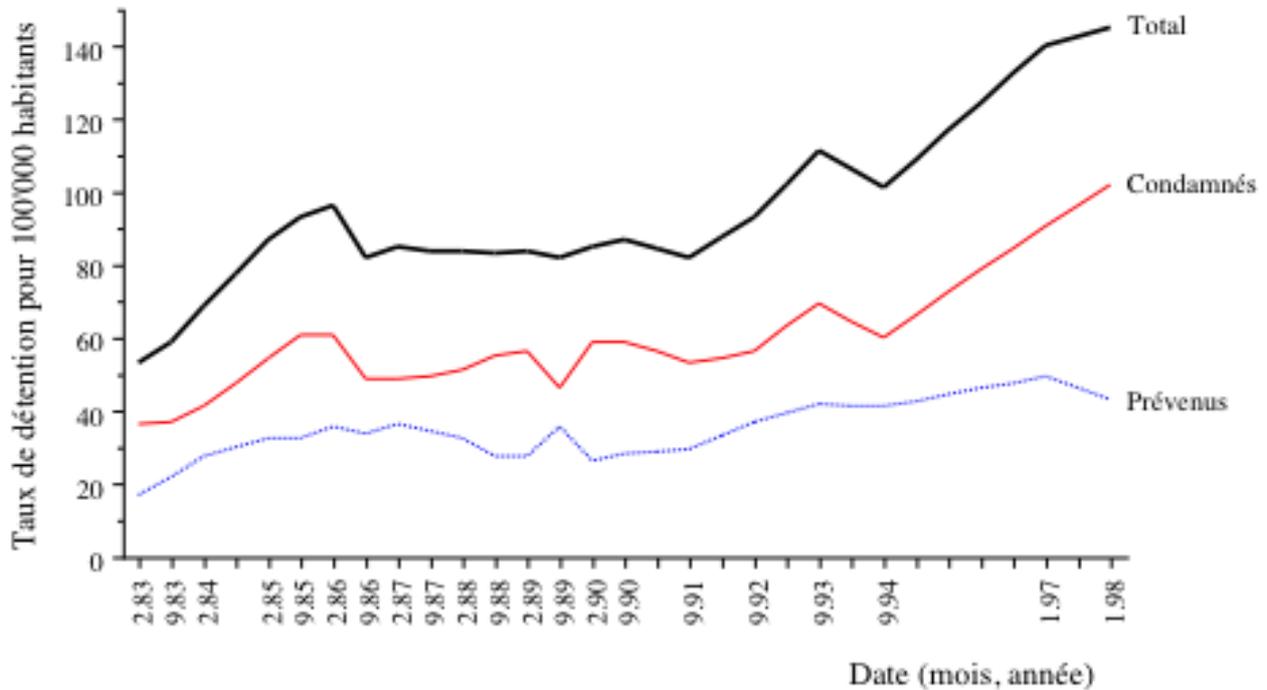
Sources: Conseil de l'Europe, base de données "S.PACE".



La Grèce est le premier pays à avoir envisagé de moins mettre en prison. Si la peine n'était pas trop longue, elle était remplacée par une peine pécuniaire. La limite. En 1911, était de 6 mois. Les peines inférieures n'étaient pas exécutées, mais transformées. Au fil du temps, ces seuils se sont élevés. On a beau vouloir abolir ces peines, la population carcérale monte.

Pour la chute, la Grèce a remarqué que la plupart des condamnés se voyaient convertir leurs peines en peines pécuniaires, mais qu'il ne pouvaient pas la payer. Elles avaient donc un délai d'une année. Personne n'était envoyé en prison, puis après une année, elles étaient envoyées en prison car elle ne pouvaient toujours pas payer.

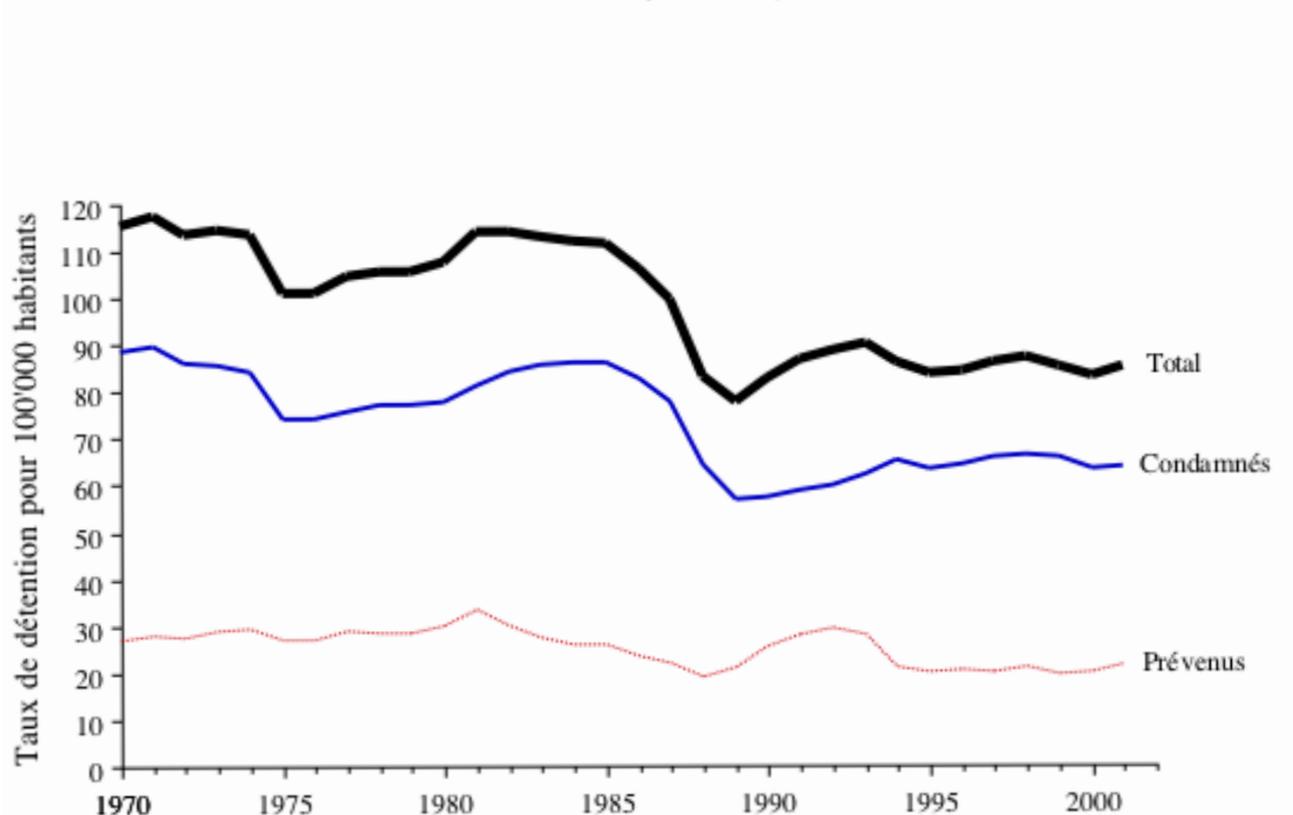
Graphique 9: Évolution du taux de détention pour 100'000 habitants au Portugal entre 1983 et 1998, selon la statistique du Conseil de l'Europe.



En 1983, le Portugal abolit les courtes peines de libertés; la population carcérale augmente. En '85, il y a une amnistie plus ou moins généralisée et on complexifie la détention provisoire, la maintenant assez "bas".

Taux de détention pour 100'000 habitants en Autriche 1970-2001.

Sources : Ministère autrichien de la justice (moyenne annuelle).

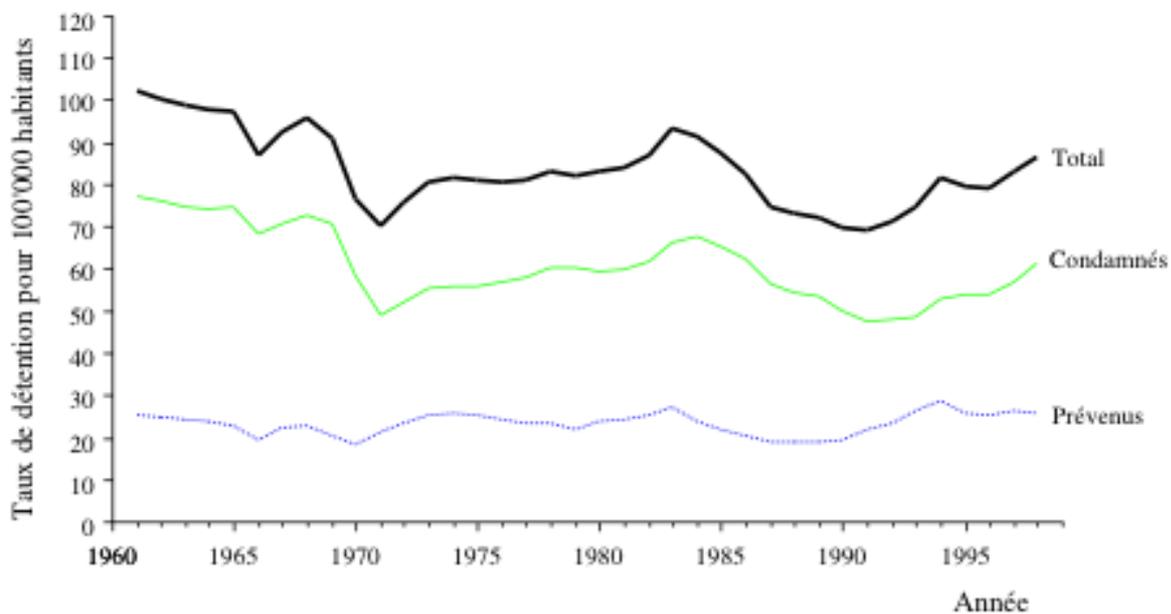


Dans les années '70, les courtes peines sont abolies. Cependant, le taux augmente à nouveau en 1980.

Il y a ensuite un nouveau système: toute personne entre $\frac{1}{3}$ et $\frac{2}{3}$ de sa peine est éligible à une libération provisionnelle. C'est cependant un "one-shot". La population carcérale est ensuite restée relativement stable, notamment avec le sursis partiel (peine différenciée; une partie de la peine en prison, l'autre en liberté).

Une abolition des courtes peines peut donc avoir un effet positif, mais à court terme uniquement. Elle montre aussi qu'une mesure conjoncturelle peut faire baisser la mesure carcérale.

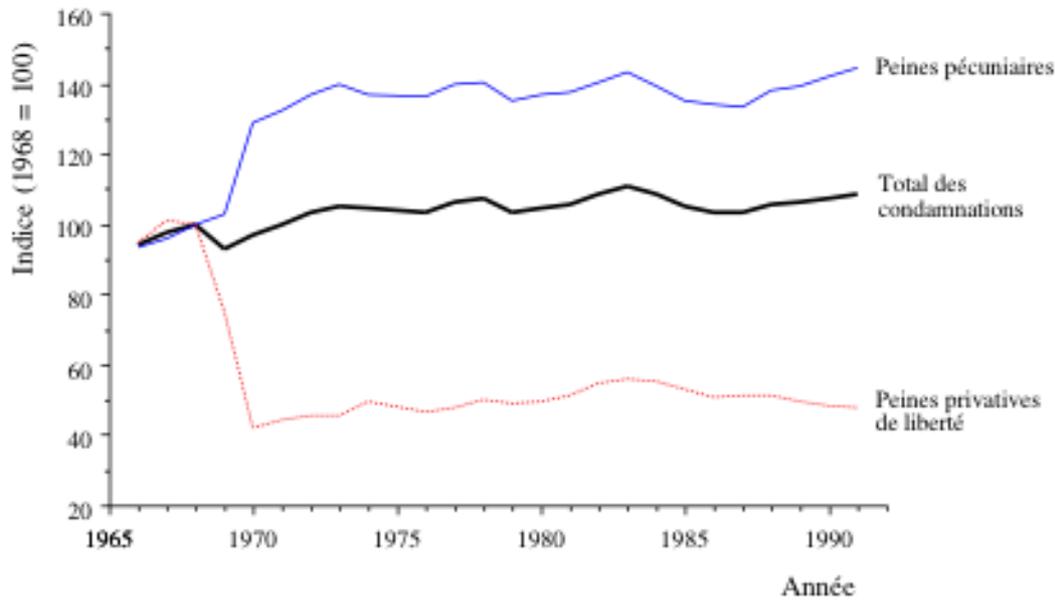
Graphique 11: Evolution du taux de détention pour 100'000 habitants en Allemagne entre 1961 et 1998 (relevé au 1^{er} janvier de chaque année).



On rend le prononcé des courtes peines plus compliqué; la population carcérale commence à baisser. Puis, comme en Autriche, il y a un retour vers le haut, on remonte vers l'ancienne population carcérale. L'Allemagne a une baisse de population carcérale en 1985, sans qu'il n'y ait eu aucun changement de loi. C'est le fait que l'Association Allemande des Magistrats les a incité à aller visiter une prison avant de prononcer des peines privatives de liberté.

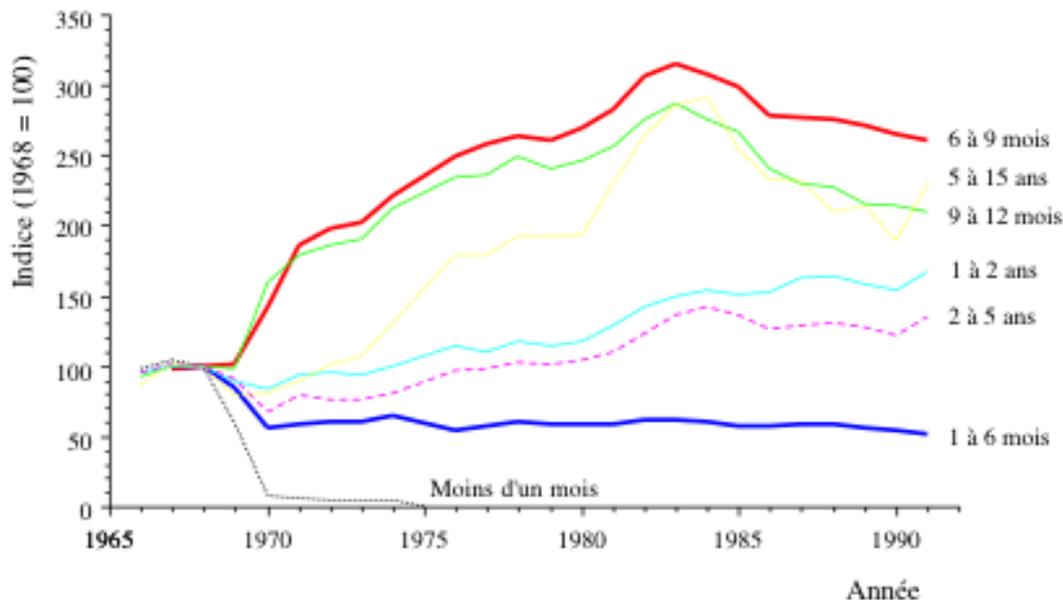
Elle permet aussi de comprendre pourquoi une abolition des courtes peines privatives de liberté fait augmenter la population carcérale.

Graphique 12: Évolution du nombre total de condamnations, des peines pécuniaires et des peines privatives de liberté prononcées par les juges en Allemagne entre 1966 et 1991 (1968 = 100).



Les courtes peines ont été supprimées en 1969, avec une augmentation des peines pécuniaires. Cela montre donc que le système a marché.

Graphique 13: Evolution des peines privatives de liberté prononcées par les juges en Allemagne entre 1966 et 1991, selon leur longueur (1968 = 100)¹.

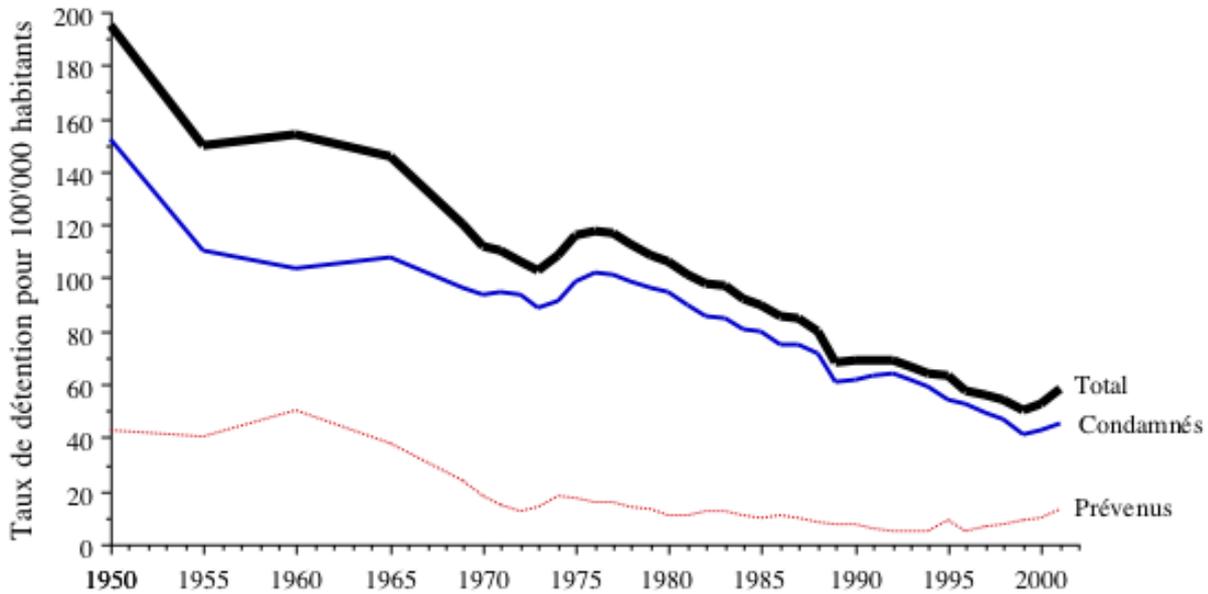


Ici, on a les différentes peines: les peines de moins d'un mois ont été supprimées; le nombre de celles de moins de 6 mois ont également baissé.

Cependant, pour celles de 6 à 9 mois, elles ont augmenté. L'abolition des courtes peines peut donc pousser à infliger des peines plus longues, pour que les individus soient quand même privés de liberté.

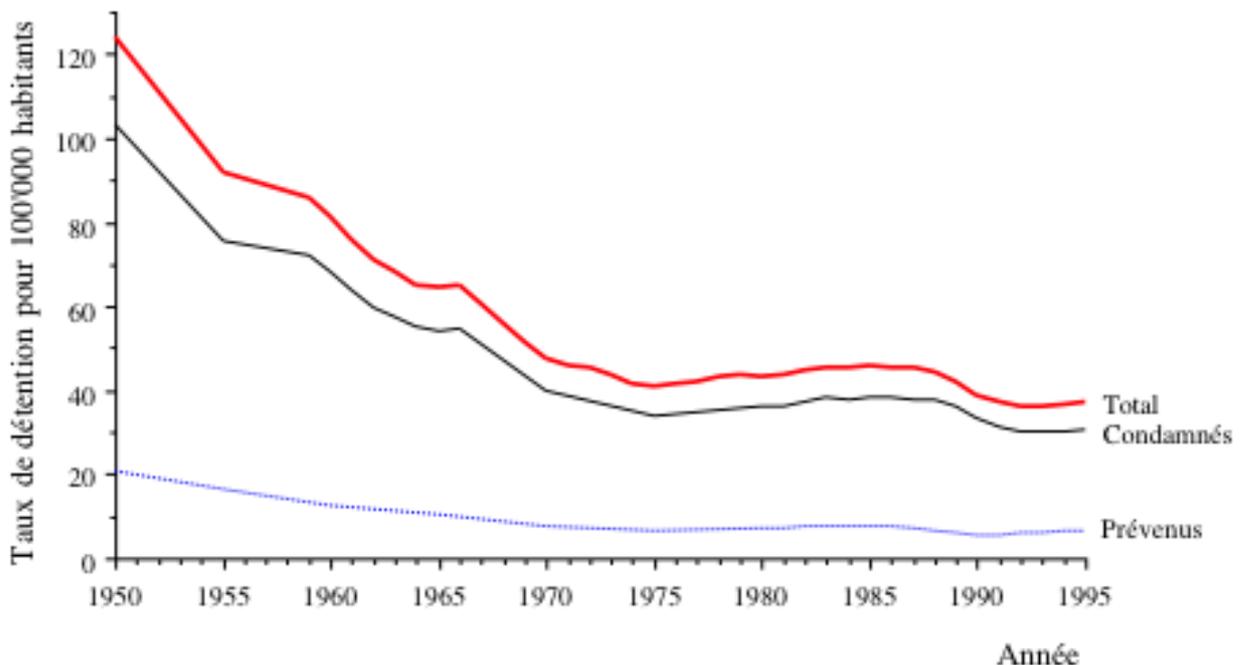
Taux de détention pour 100'000 habitants en Finlande, 1950-2001.

Sources: administration pénitentiaire finlandaise et Conseil de l'Europe, base de données "S.PACE".



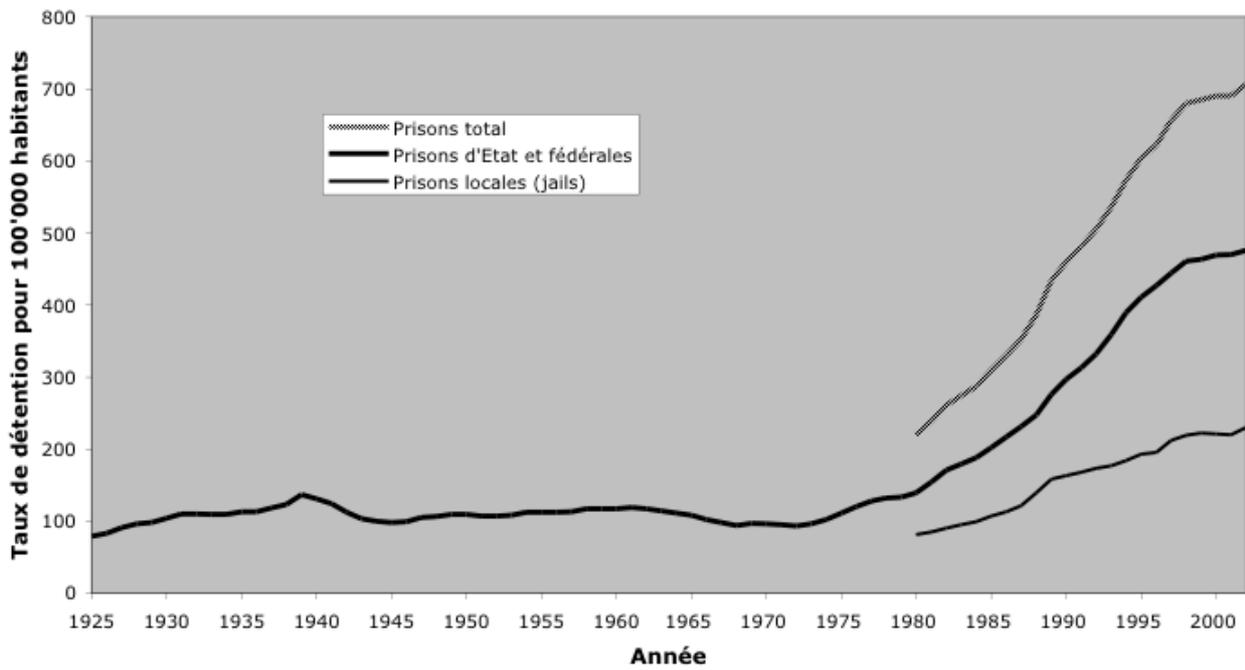
Baisse des peines maximales; la criminalité n'a toujours pas augmenté.

Graphique 25: Évolution du taux de détention pour 100'000 habitants au Japon entre 1950 et 1995.



Même chose pour le Japon; avant l'exécution de la peine, on passe devant une commission d'évaluation, afin d'aller dans la prison qui permet de mieux personnaliser la sanction.

Evolution du taux de détention pour 100'000 habitants aux Etats-Unis entre 1925 et 2002



XI. Le nouveau droit des sanctions en Suisse et ses effets

La différence entre la criminologie et la politique criminelle est que la criminologie se veut être une science humaine qui utilise des méthodes scientifiques pour arriver à des résultats. La politique criminelle ne se base pas sur des hypothèses, mais plutôt sur des idéologies qu'on va tenter de démontrer en se nourrissant de recherches scientifiques, en utilisant que celles qui corroborent notre position, et on partira d'un préconçu de ce que devrait être la société.

La politique criminelle:

Ce sont des choix qui sont faits par la société, afin de définir des infractions qu'on veut poursuivre. Les choix des sanctions pour ces infractions sont aussi des choix. La manière de prévenir le crime est aussi une mesure des politiques criminelle.

Bien sûr, les criminologues jouent un rôle dans la politique criminelle. Un criminologue disant que "nothing works" aura un grand impact sur le changement entre la politique criminelle actuelle et la politique criminelle future.

Les politiques criminelles seront toujours entre 2 extrêmes, répressive (néo-classique, qui souhaite que l'on reprenne confiance en la répression) et laxiste (abolitionniste, partant de l'idée qu'une société peut s'auto-réguler).

On se rend compte que l'on n'est pas à 2 endroits entre 2 extrêmes, mais on est à 2 endroits: vers l'extrême punitive quand on vote pour l'expulsion des étrangers criminels et vers l'extrême laxiste, quand on pense que les courtes peines sont inutiles.

Cette crise est tellement présente en Europe que l'on a arrêté de parler de crise, et on a commencé à parler de dualisme criminel. On essaye donc de normaliser cette position de non-choix.

Quelles sont les conséquences des politiques criminelles? Il faut punir pour avoir un effet préventif, mais ça ne marche pas vraiment car il y a un effet de brutalisation. Il y a aussi la neutralisation, mais le résultat est très faible.

Quels sont les effets des politiques criminelles "humanistes", avec des diminutions des peines, moins de répression, etc?

Le sursis

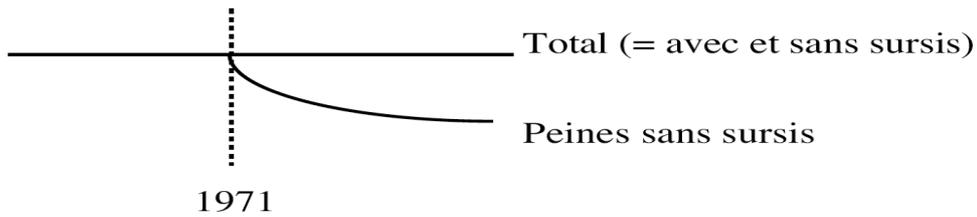
C'est la possibilité pour un juge de sursoir à l'exécution d'une sanction prononcée. Ce délai d'épreuve est de 2 à 5 ans. La personne en sursis a donc une épée de Damoclès au-dessus de sa tête. Jusqu'en 2006, le sursis n'était possible que pour les peines de 18 mois maximum. Jusqu'en 1971, ce n'était que pour les peines de 12 mois. Actuellement, cela tient pour les peines de 24 mois.

La logique du système voudrait que le juge prononce d'abord la peine puis ensuite le cas échéant le sursis.

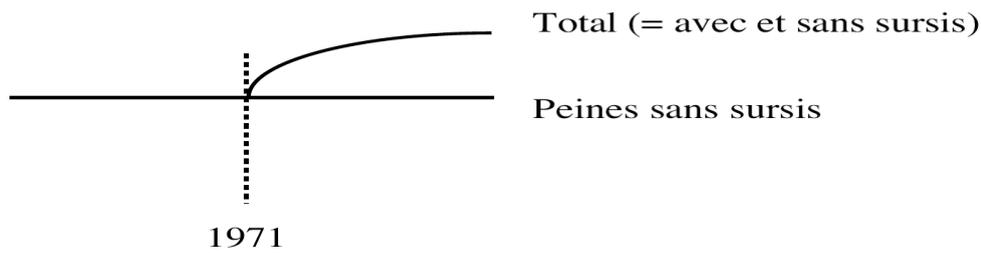
• **Les effets**

On ne peut pas dire si le système de 2006 fonctionne ou pas, car on n'a pas encore toutes les données. On doit donc se rabattre sur la dernière modification du sursis, en 1971.

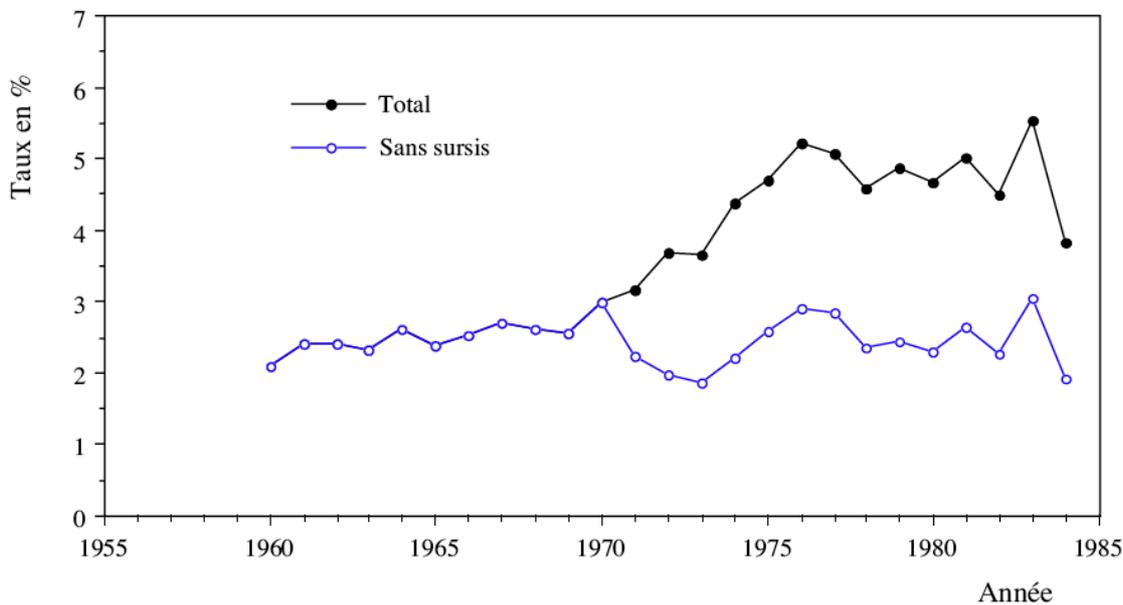
Attendu :



Obtenu :



Graphique 17: Proportion de peines d'emprisonnement de plus d'un an prononcées en vertu du Code pénal suisse par rapport au total des peines privatives de liberté prononcées en vertu du Code pénal suisse, de 1960 à 1984.



Lorsqu'on a commencé à infliger des peines avec sursis, les peines fermes sont restées stables, mais le total des peines a fortement augmenté, car un certain nombre de peines de moins d'un an sont devenues des peines de plus d'un an, car on a banalisé les peines de 12 à 18 mois, car couvertes par le sursis.

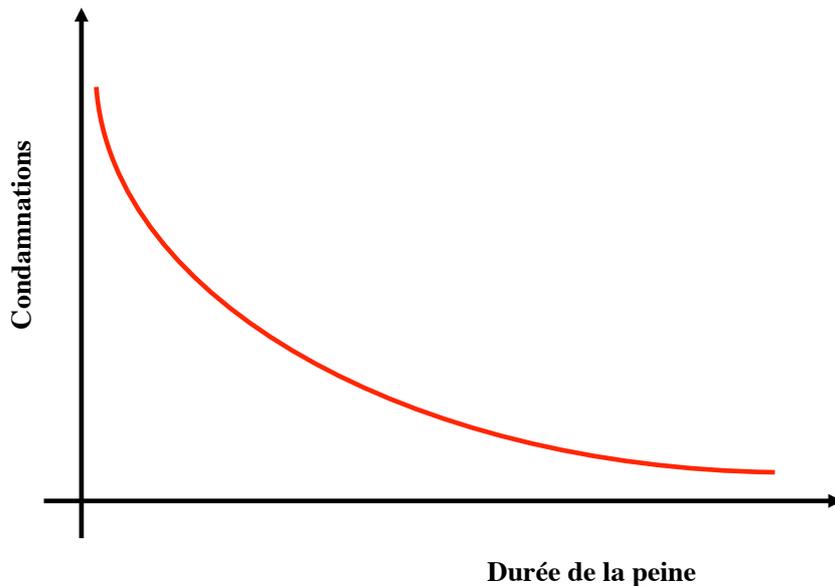
Les juges ne fonctionnent pas selon la logique du système (cf plus haut). Eux se disent qu'un individu doit recevoir une peine ferme ou avec sursis? Il décide ensuite de la lourdeur de la peine en fonction du sursis, alors que cela devrait venir après. En connaissance de cause, on a quand même modifié le sursis.

• **La situation des sanctions en fonction de leur dureté**

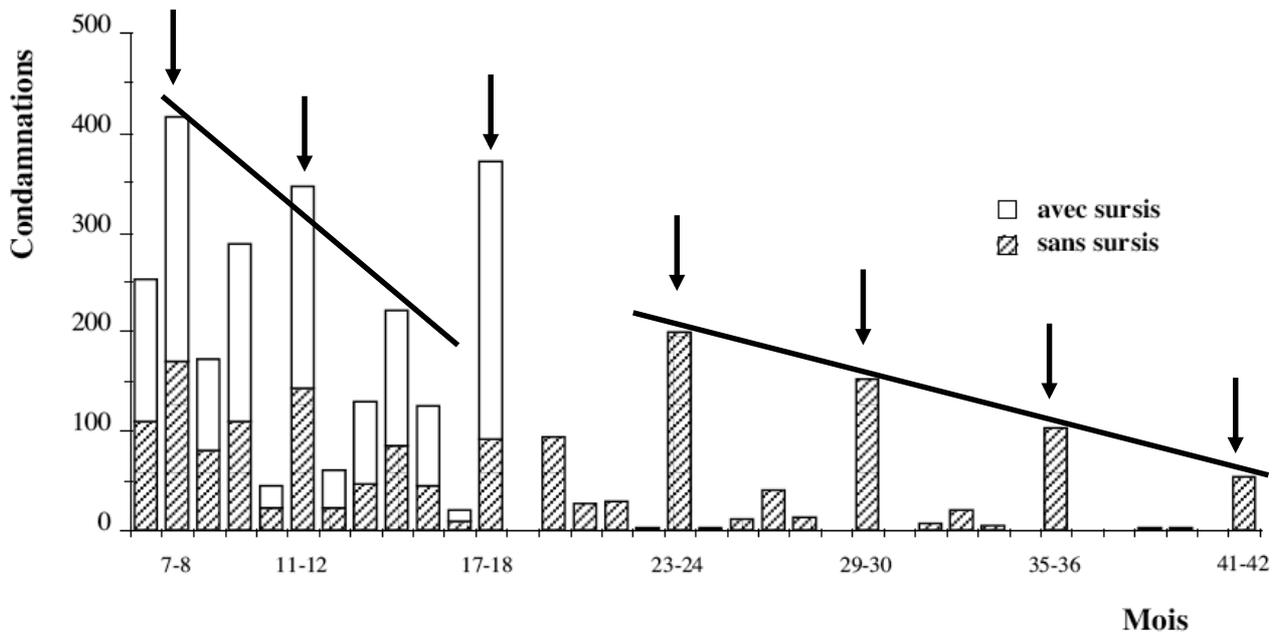
Les infractions peu graves sont moins souvent commises que les infractions plus graves. La courbe devrait être assez lisse (courbe hypothétique). On remarque cependant qu'elle est assez cassée (graphique 14).

Là où il y a la limite supérieure du sursis, il y a des pics; on attire les peines avec le sursis.

Courbe hypothétique du nombre de peines prononcées en fonction de leur durée



Graphique 14: Nombre de peines de 6 à 42 mois prononcées par les tribunaux suisses.



La suppression des courtes peines de liberté

Cela n'a pas permis de baisser la population carcérale. Il faut ajouter quelques éléments, qui ont été utilisés à mauvais escient ou oubliés. Pourquoi a-t-on envisagé cette abolition? On a vu que plusieurs pays avaient fait cela, mais aussi car on a pu observer qu'en étudiant le taux de récidive après des peines privatives de liberté ou pas, il était identique. Selon le principe de proportionnalité, quand deux éléments ont le même effet, on applique l'élément le moins dommageable.

Quand on utilise ce genre d'argument, on se trompe un peu, car quand un juge inflige une peine privative de liberté, il y a un certain nombre de critères, comme les "mauvais" et les "bons" risques.

XII. Eléments de sentencing

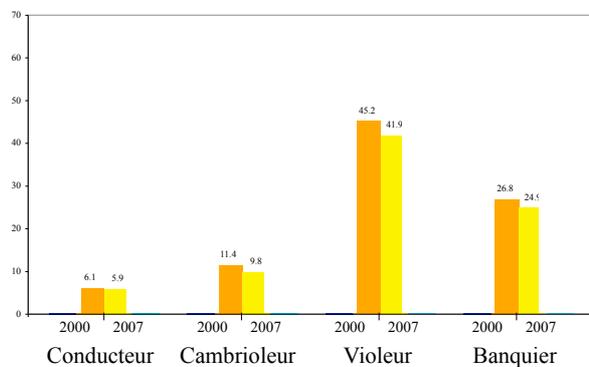
Ils s'agit de savoir ce qui influence les juges quand ils punissent. Si on fait changer un seul élément, le reste étant complètement identique, il faut regarder la modification du total. On va soumettre 4 cas à un échantillon de juges suisses puis à tous les juges.

Cela nous donne la possibilité d'extraire la peine moyenne face au conducteur, cambrioleur, violeur et banquier. Pour tester le nombre, on a divisé l'échantillon de juges en 4 sous-échantillons, auxquels on demandera de juger les cas en jours, en semaines, en mois ou en années, afin de voir si l'unité de sanction a un effet sur la sanction prononcée.

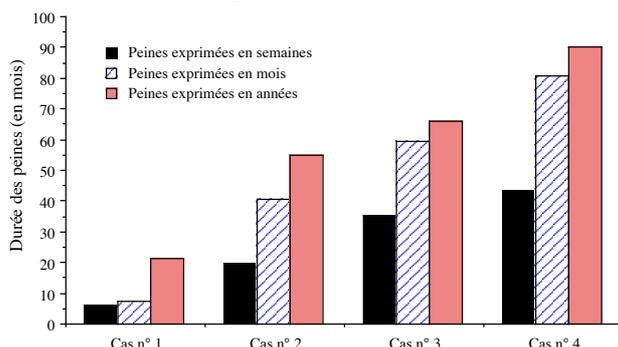
- On observe que dans les 4 cas, il n'y a quasiment pas de différence entre les peines en jours et en semaines.
- Les juges qui se sont prononcé en années ont toujours été plus sévères.
- Pour les cas les moins graves, on a une différence significative entre les jours/semaines et les mois puis les mois et les années.
- Pour les cas les plus graves, on a 2 marches: les jours/semaines/mois ne sont pas différents, mais le sont par rapport aux années.

Les juges vont faire dépendre leur sanction de l'unité dans laquelle ils la prononcent, grâce à la psychologie des nombres: on n'aime pas les nombres élevés, pas ronds, etc. On arrondira 3650 jours à 3000, alors que cela fait passer de 10 à 8 ans.

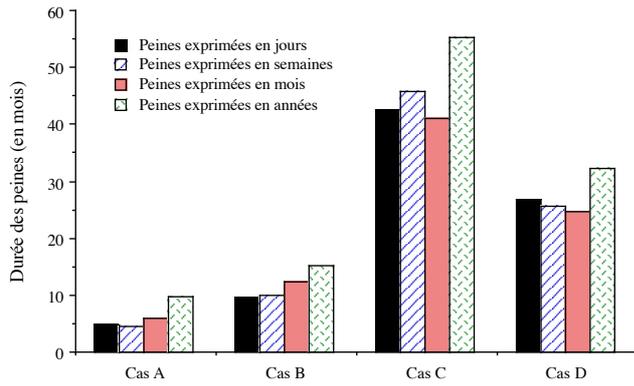
Peines moyennes (exprimées en mois) infligées par les échantillons de juges suisses dans les quatre affaires présentées.



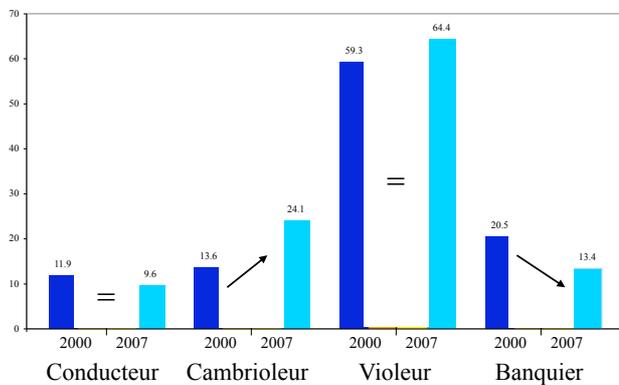
Durée moyenne des peines (en mois) selon l'affaire criminelle présentée et l'unité de sanction utilisée (Source: Pease et Sampson [1977] p. 63).



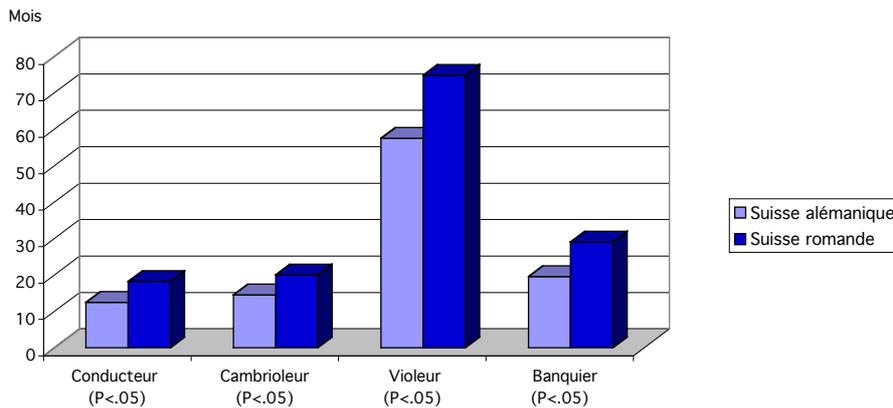
Durée moyenne des peines (en mois) selon l' affaire criminelle présentée et l'unité de sanction utilisée.



Peines moyennes (exprimées en mois) requises par la population suisse dans les quatre affaires présentées.

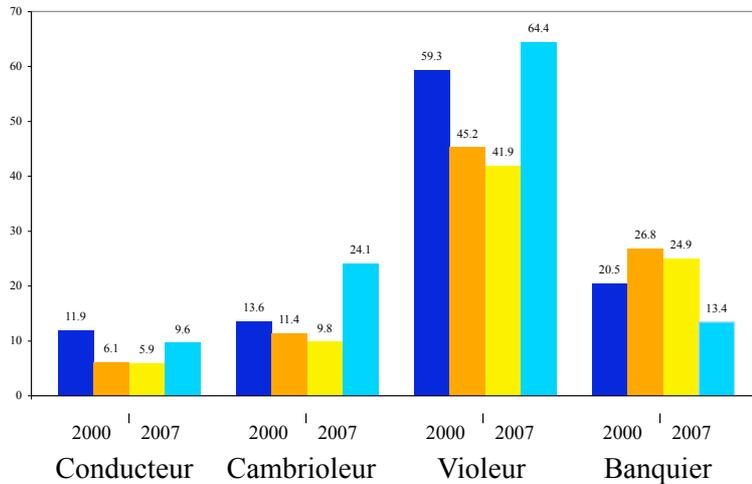


Peines moyennes (exprimées en mois) requises par la population suisse dans les quatre affaires présentées, selon la région linguistique.



On remarque, avec ce graphique, que les suisses romands sont beaucoup plus punitifs que les suisses allemands.

Comparaison entre les peines moyennes (exprimées en mois) infligées par les juges et requises par le public.



Le résultat de ce graphique est démontré par toute une série d'études. Il y a cependant un problème auquel nous ne nous attendions pas: la moyenne n'était pas du tout au même endroit que la médiane. Cela est dû aux "ultra-punitifs", qui tirent la moyenne vers le haut.

Si on sort du public ceux qui mettent plus que le double et qu'on tente de les décrire, il y a 3 variables spéciales:

- Foyer plutôt modeste;
- Sans opinion politique;
- Niveau de formation peu élevé.

Proportion de la population qui requiert des peines moins punitives et plus punitives que celles prononcées par les juges

	Moins punitives		Plus punitives	
	2000	2007	2000	2007
Conducteur	66.8%	66.6%	33.2%	33.4%
Cambrioleur	59.4%	51.2%	40.6%	48.8%
Voleur	50.6%	41.2%	49.4%	58.8%
Banquier	78.8%	85.2%	21.2%	14.8%

Le graphique ci-dessus montre que les citoyens punissent moins que les juges, alors qu'ils trouvent la justice trop laxiste.

On a aussi remarqué que l'ordre des témoins influençait le jugement. Dans une même affaire, les mêmes moyens de preuves, présentés dans des ordre différents, conduisaient à des condamnations ou des acquittements.

Une étude israélienne a démontré qu'il valait mieux être jugé en début d'après-midi qu'en fin de matinée.

XIII. Récapitulatif

1. La prison est l'école du crime
2. La personnalisation de la peine est une bonne chose
3. Les récidivistes doivent être punis plus sévèrement que les délinquants primaires

Faux-faux-faux: Just deserts; il y a 3 postulats de base:

- On fixe la peine uniquement en fonction de l'infraction commise, sans prendre en compte la personnalité
- La peine étant méritée, il n'y a aucune raison d'envisager une remise de peine.
- Pour le crime le grave, la peine maximale serait de 5 ans.
 - Au vu de ce postulat, on pourrait accepter qu'on se passe d'étudier la personnalité de la personne. Andrew von Hirsch n'était donc pas si punitif.

Faux-faux-vrai

La neutralisation est une bonne chose

Faux-vrai-faux & Vrai-faux-faux

On aurait de l'avenir en criminologie

Vrai-vrai-vrai

C'est une réponse impossible d'un point de vue logique

Vrai-vrai-faux

Abolitionnisme - toutes les peines, le droit pénal, une seule sorte de peine, etc.

Vrai-faux-vrai

Fatalisme - mode de pensée très largement répandu dans nos sociétés.

Faux-vrai-vrai

Néo-classicisme - école qui part de l'idée que nous devons reprendre confiance dans la sanction. Cette école se réfère à toute une série d'études qui montre que des peines peuvent avoir des effets ressocialisants, pour peu que les peines soit personnalisées-